



RAPPORT 2018



LES CUISINES BRUXELLOISES / DE BRUSSELSE KEUKENS

Les associés

Table des matières

I.	Introduction	page 4
II.	Les Activités 2018	page 7
A.	Département Santé	page 8
	1. Service à destination des Maisons de Repos et de Soins	page 11
	2. Service à destination des Hôpitaux	page 14
B.	Département Enfance et Hors Foyer	page 16
	1. Service à destination des Écoles	page 19
	2. Service à destination des Centres de Vacances	page 29
	3. Service à destination des Milieux d'Accueil	page 30
	4. Service à destination des Restaurants	page 32
	5. Traiteur	page 32
	6. Divers	page 32
	7. Cellule Qualité & Hygiène	page 33
III.	Rapport du Service Social Scolaire – Ville de Bruxelles	page 35
IV.	Département du Personnel	page 47
V.	Ordonnance	page 52
VI.	Rapport Comptes 2018	page 59
VII.	Comptes Annuels 2018 – Schéma complet BNB	page 68
VIII.	Rapport Commissaire aux Comptes	page 109

I. Introduction



Réunions des organes de gestion

Les organes de gestion

Durant l'année 2018, se sont réunis 1 Bureau Permanent, 16 Conseils d'Administration et 4 Assemblées Générales.

Les sujets pris en compte par le Conseil d'Administration traitent de la gestion du personnel, des marchés publics, du budget, de la présentation des comptes, mais aussi d'orientations stratégiques et d'actes administratifs.

Durant l'année, plus de 600 points ont été présentés aux instances.

Événements marquants en 2018

Lors de l'Assemblée Générale du 19 février 2018, a été approuvée la révision des statuts et la réduction du nombre de membres à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Bureau Permanent. Au niveau du Bureau Permanent, l'unique séance en 2018 traitait d'une urgence (personnel).

Lors de la même Assemblée Générale, le règlement des rémunérations a été adopté et ce conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur l'exécution de l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois du 7 septembre 2017, publié au Moniteur Belge le 20 septembre 2017.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2018 a permis l'adhésion des structures hospitalières de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola et de l'Institut Jules Bordet.

L'Assemblée Générale du 12 novembre 2018 a permis l'adhésion de la commune d'Auderghem.

Concernant nos prestations, une révision de l'offre alimentaire au niveau scolaire et plaines de vacances a été mise en place depuis la rentrée scolaire 2018, donnant une importance particulière à l'alimentation issue de l'agriculture biologique.

Les échanges avec les équipes diététiques des hopitaux ont été nombreuses afin d'apporter des changements dans l'offre alimentaire.

Sur le site de production de Brugmann (Département Santé), nous avons renouvelé un grand nombre d'appareillages et ce aussi bien en cuisine qu'en finition.

Les Comités d'Utilisateurs

Département Santé

- *Comité des Utilisateurs Hospitaliers*
Durant l'année 2018, nous avons tenu 6 réunions.
- *Comité de Restauration*
Durant l'année 2018, nous avons tenu 8 réunions.
- *Comité des Utilisateurs Maisons de Repos*
Durant l'année 2018, nous avons tenu 5 réunions.
- *Comité de Dégustation avec participation des équipes hospitalières*
Durant l'année 2018, nous avons tenu 10 séances sur le CHU Saint-Pierre et +/- 100 séances sur le CHU Brugmann.

En dehors des Comités qui sont instaurés, plusieurs réunions sont organisées avec les représentants des différents hôpitaux et maisons de repos dans le cadre du développement des projets.

Département Enfance

Des rencontres régulières avec les représentants des associés sont organisées afin de nous entretenir sur la prestation que nous proposons.



II. Les Activités 2018



L'activité de l'association est toujours basée sur deux départements :

Département SANTE	Département ENFANCE
	
<ul style="list-style-type: none"> Hôpitaux Maisons de repos Portage à domicile Centralisation des couverts Régénération repas Livraisons de denrées dans les unités 	<ul style="list-style-type: none"> Écoles Milieux d'accueil Centres de vacances Restaurants d'entreprise Livraisons de denrées dans les écoles, crèches et services administratifs Traiteur

A. Département « Santé »

Nous avons remplacé une grande partie du matériel de la cuisine de Brugmann (fours, marmites, réfection du sol, plafond).

Avant travaux :



Après travaux :



Notre site de Brugmann produit plus de 900.000 repas (midi) et assure l'assemblage de plus de 1.500.000 plateaux repas à destination des convives. Sur le site de Saint-Pierre, plus de 650.000 plateaux repas ont été assemblés.

Pour mémoire, notre prestation « Journée Alimentaire » (J.A.) correspond à un petit-déjeuner (comptabilisé à 22 %), un dîner (comptabilisé à 44 %) et un souper (comptabilisé à 34 %).

D'autres activités comme la livraison de denrées aux unités ou maisons de repos sont assurées par nos services, ce que nous identifions comme « ventes directes » (prix d'achat + *fee* couvrant les différentes charges).

Il est important de rappeler que notre volume de Journées Alimentaires est totalement dépendant du taux d'occupation dans les hôpitaux et maisons de repos.

Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision rapide des différentes prestations effectuées à partir de Brugmann.



La cuisine centrale de Brugmann assure la préparation du plat principal du midi, potage et souper pour l'ensemble des destinataires ci-dessous :

- (1) Sur le **site de Brugmann** l'équipe assure la gestion :
 - ✓ Du petit-déjeuner
 - ✓ Du montage du plateau repas (matin, midi et soir) pour l'ensemble des patients des sites du CHU Brugmann (Horta, Brien et Astrid) ainsi que pour l'HUDERF, CTR et les résidents des maisons de repos du CPAS de Bruxelles (Résidences Sainte-Gertrude, Ursulines, Heysel et Églantines)
 - ✓ De la prestation en vrac pour la Maison Vésale du CPAS de Bruxelles
 - ✓ Du transport vers Brien, Astrid et les maisons de repos du CPAS de Bruxelles
 - ✓ Du traitement de la vaisselle des plateaux repas des patients et résidents
- (2) Sur le **site de Saint-Pierre** l'équipe assure la gestion :
 - ✓ Du petit-déjeuner
 - ✓ Du montage du plateau repas (matin, midi et soir) pour l'ensemble des patients des sites CHU Saint-Pierre (Sites Porte de Hal et César de Pape) et de l'Institut Jules Bordet.
 - ✓ Du transport vers César de Paepe
 - ✓ Du traitement de la vaisselle des plateaux repas des patients et résidents.
- (3) Sur le **site de Decamps** l'équipe assure la gestion :
 - ✓ Du petit-déjeuner et tartinage
 - ✓ De la régénération des repas du midi et du tartinage du souper ainsi que du montage du plateau repas pour les résidents en chambre
 - ✓ De la régénération des restaurants du 'Home' et 'Stukkens'
 - ✓ Du traitement de la vaisselle des plateaux repas des patients et résidents.
- (4) Préparation et portionnement des repas à destination du portage à domicile des bénéficiaires des **CPAS d'Anderlecht, Evere et Jette** ainsi que pour les **Maisons de Quartier** et des **restaurants sociaux de la commune d'Anderlecht**.
- (5) Préparation et livraison du potage pour les **Cliniques Universitaires Saint-Luc** (en portionnement individuel et en vrac), régénération des repas à destination des **milieux d'accueil (Ville de Bruxelles et Jette)**.

1. Service à destination des Maisons de Repos et de Soins

Depuis 2018, une diététicienne est présente une fois semaine sur chacune des maisons de repos du CPAS de Bruxelles et d'Evere afin d'assurer le suivi alimentaire des résidents.

Sur les maisons de repos du CPAS d'Anderlecht et Jette, une diététicienne est présente chaque jour.

Au niveau alimentaire :

- Nous proposons une approche diététique comprenant les contraintes diététiques (diabétique,...) et des textures spécifiques (mou, moulu,...) ;
- Nous maintenons l'offre de la « carte » pour le second menu avec changement mensuel ;
- Nous avons poursuivi l'activité « animation » une fois par mois à destination des Maisons de Repos.

Nos destinataires :



Le service en chiffres

Durant l'année 2018, 363.328 Journées Alimentaires ou « J.A. » ont été préparées, portionnées et livrées pour les résidents des maisons de repos, contre 363.598 Journées Alimentaires en 2017.

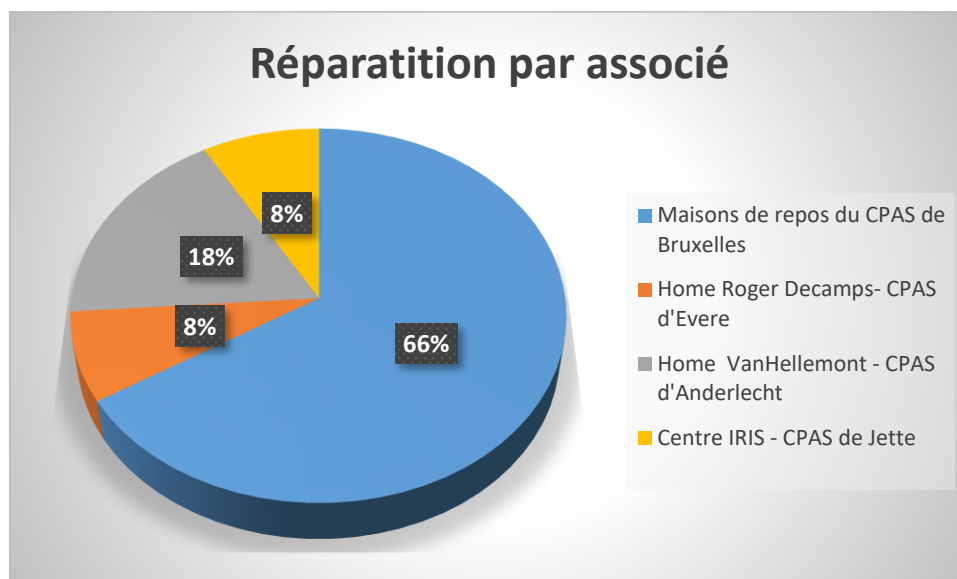
Le volume de Journées Alimentaires est relativement stable (-0,07 %).

La répartition entre les établissements peut être faite comme suit :

CPAS	Maisons de Repos	2017	2018	Évolution 2017/2018
Bruxelles	Institut Pacheco	6.637		
	Résidence des Églantines	66.688	65.666	-1,53 %
	Aux Ursulines	42.878	44.897	4,71 %
	Centre Heysel-G. Brugmann	43.160	41.949	-2,81 %
	Résidence Sainte-Gertrude	58.226	54.703	-6,05 %
	Fondations Réunies / Vésale en mars 2017	24.359	33.195	36,27 %
Total Maisons de Repos du CPAS de Bruxelles		241.948	240.410	-0,64 %
Evere	Home Roger Decamps	27.808	27.969	0,58 %
Anderlecht	Home VanHellefont	63.894	64.518	0,98 %
Jette	Centre IRIS	29.948	30.430	1,61 %
Total		363.598	363.328 *	-0,07 %

*arrondi

La moyenne journalière en 2018 s'est élevée à 995 J.A., contre 996 J.A. en 2017.



Au niveau des activités à destination des maisons de repos, nous constatons pour le CPAS :

- de la **Ville de Bruxelles** que le volume global sur les activités diminue de 0,64 %. La diminution la plus marquante s'observe à la Résidence Sainte-Gertrude (-6,05 %). Au niveau des prestations à la Maison Vésale, nous constatons que, sur une année pleine, l'activité augmente.
- d'**Evere**, une augmentation sensible de l'activité de 0,58 % ;
- d'**Anderlecht**, une stabilisation de l'activité depuis la fin des travaux avec une légère augmentation d'un peu moins de 1 % de l'activité ;
- de **Jette**, une augmentation de l'activité de l'ordre de 1,61 %.

À ces activités, il y a également lieu d'ajouter les prestations suivantes :

- Centre de jour Delta (CPAS de Bruxelles) :
4.302 repas du midi en 2018, contre 4.240 repas en 2017 ;
- Centre de Jour Le Soleil d'Automne (à partir du Home Vanhellemont) :
3.686 repas du midi en 2018 contre 4.064 repas en 2017 ;
- Resto Stuckens et Home 2.943 repas (uniquement le midi) ;



Depuis 2005, l'association a préparé et livré plus de 4.500.000 petits déjeuners, diners et soupers aux résidents des différentes maisons de repos ! Cela représente plus de 13.500.000 assemblages de plateaux repas et autant de retours vaisselle.

Projet

L'association a déposé au CPAS de Bruxelles deux projets afin de modifier la prestation à destination des résidents (Sainte-Gertrude et Heysel) en instaurant dans les maisons de repos une cuisine relais.

2. Service à destination des hôpitaux

Les menus sont proposés par cycle de quatre semaines et sont renouvelés deux fois par an : le cycle « Automne-Hiver » et le cycle « Printemps-Été » et ce, en concertation avec les équipes diététiques hospitalières lors des différents Comités de Restauration.

Notons que l'offre alimentaire proposée sur le CHU Saint-Pierre, site César de Paepe, correspond au menu MRS et ce à la demande de la direction du CHU Saint-Pierre.

Les établissements délivrés sont :

- Site Horta de l'hôpital Brugmann
- Site Brien de l'hôpital Brugmann
- Site Astrid de l'hôpital Brugmann
- L'Hôpital Saint-Pierre, site Porte de Hal
- L'Hôpital Saint-Pierre, site César de Paepe (C.D.P.)
- L'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola (H.U.D.E.R.F.)
- L'Institut Jules Bordet
- Le Centre de Traumatologie et de Réadaptation (C.T.R.)

Activités annexes :

- Dotations diverses pour les unités et services des différents hôpitaux
- Collations (pains et sandwiches) pour les plaines de vacances de Jette
- Portage à domicile à destination de la Ville de Bruxelles et des bénéficiaires des CPAS d'Anderlecht, Jette et Evere
- Potage à destination des Cliniques Universitaires Saint-Luc
- Restaurants Sociaux d'Anderlecht

Le service en chiffres

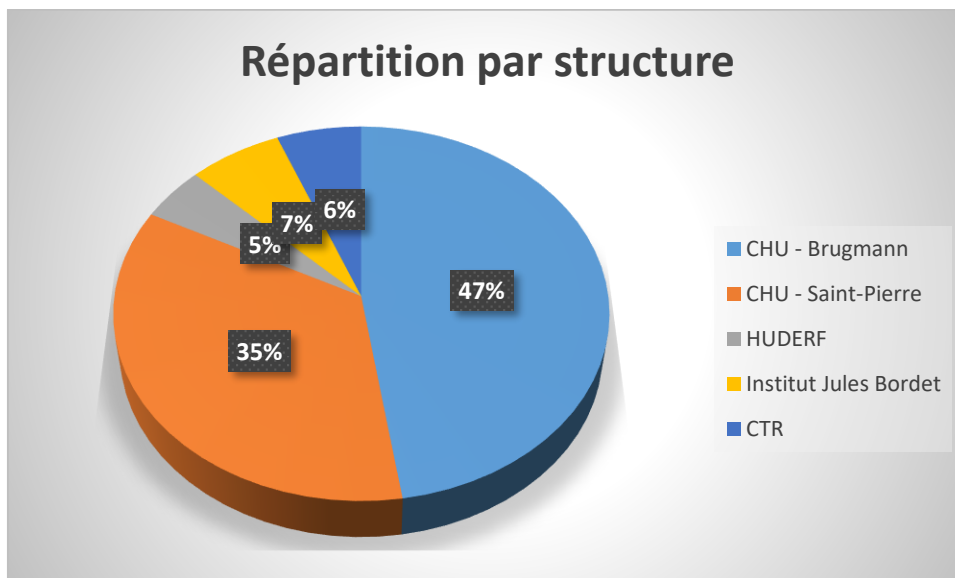
Durant l'année 2018, 525.763 Journées Alimentaires ont été préparées, portionnées et livrées contre 546.634 en 2017, soit une réduction du volume de 3,82 % par rapport à 2017.

La répartition entre les différents sites est la suivante :

Hôpitaux (J.A.)	2017	2018	Évolution
			2017/2018
CHU - Brugmann (site Horta)	181.981	171.400	-5,81 %
CHU - Brugmann (site Brien)	47.406	33.056	-30,27 %
CHU - Brugmann (site Astrid)	34.179	45.645	33,55 %
CHU - Saint-Pierre (site Porte de Hal)	134.841	131.491	-2,48 %
CHU - Saint-Pierre (site César de Paepe)	52.594	52.631	0,07 %
HUDERF	23.033	24.587	6,75 %
Institut Jules Bordet	38.476	35.173	-8,58 %
CTR	34.124	31.780	-6,87 %
Total	546.634	525.763	-3,82 %

La moyenne journalière en 2018 s'est élevée à 1.440 J.A. contre 1.498 J.A. en 2017.

Nous avons perdu 20.871 J.A. en 2018. À l'exception de l'HUDERF dont le volume total de journées alimentaires progresse de 6,75 % et du site César de Paepe qui a un volume stable, les autres structures hospitalières sont en diminution.



Nous avons également poursuivi les activités annexes suivantes :

Destinataires	2017	2018	Évolution
			2017/2018
Potage Saint Luc - cups	272.415	276.126	1 %
Potage Saint Luc - poches de 5l	1.116	1.098	-2 %
Restaurants sociaux d'Anderlecht - repas complet et individuel	47.589	35.911	-25 %
Portage à domicile	60.434	62.338	3 %



Restaurant du Peterbos

Service Restaurants à destination du personnel de Saint-Pierre :

Rappelons qu'il a été décidé de la fermeture du Resto Brugmann et ce vu la fréquentation faible et le lieu non conforme. Dans le cadre de la rénovation complète du site Brugmann, nous espérons présenter un concept innovant.

Restaurants Hospitaliers	2017	2018 (fermeture du resto Brugmann en mars 2018)
Brugmann	60.842,99 €	15.744,98 €
Saint-Pierre	195.014,62 €	197.273,15 €

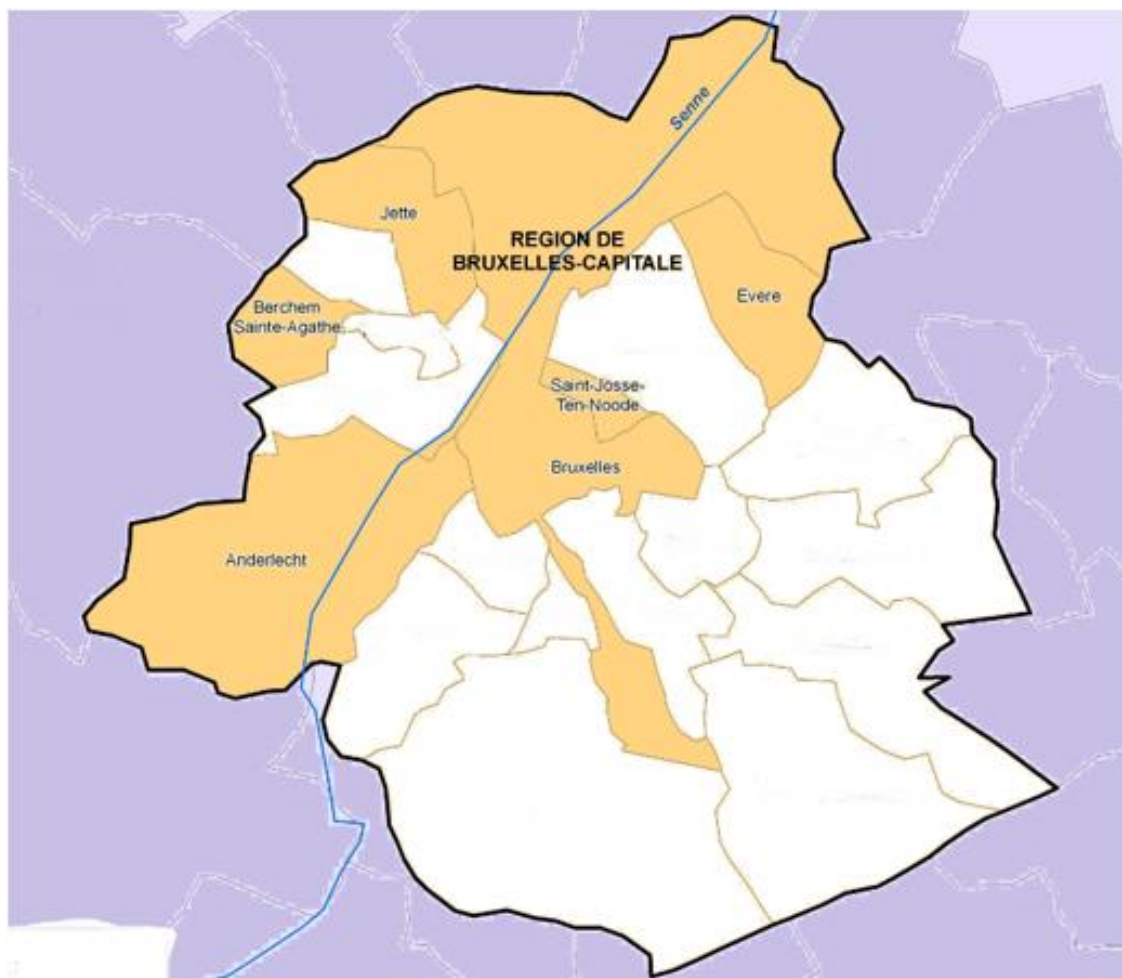


B. Département « Enfance et Hors Foyer »

L'activité principale de la cuisine centrale d'Haren est destinée au scolaire avec plus d'un million de repas préparés et livrés par an.


L'activité scolaire couvre plus de 30 % du territoire de la Région Bruxelloise (37 % avec la commune d'Auderghem au 1^{er} janvier 2019).

Associés bénéficiant des prestations :



Exemple de menu distribué aux parents :

MENUS DÉCEMBRE 2018




Les Nombres

Nouvel album

Bon appétit!

LES CUISINES BRUXELLOISES



DE BRUSSELE KEUKENS
Des modifications peuvent intervenir dans les menus proposés.
Nous restons ouverts à vos remarques et suggestions.
Rue Achue MASS 123
1150 Bruxelles
Tel: 02 465 12 37
www.lescuisinesbruxelloises.be

LUNDI 03.12.18

Potage Brocolis¹
+ Navarin d'agneau (carotte, navets, haricots)^{1,2,3,4}
+ Pommes de terre⁵
+ «Petit suisse» aux fruits¹⁰

MARDI 04.12.18

MENU VÉGÉTARIEN

Potage Chicons^{1,4}
+ Haricots rouges à l'indienne¹
+ Boulgour^{7,8}
+ Clémentine

MERCREDI 05.12.18

Potage Cresson^{1,2,3}
+ Escalope de dinde
+ Sauce estragon^{7,8,9,10}
+ Champignons sautés¹¹
+ Pommes sautées¹²
+ Bioferme yaourt entier fraise¹³

JEUDI 06.12.18

SAINT NICOLAS

Potage aux légumes¹
+ Sauce bolognaise pur bœuf julienne de légumes
+ Macaron^{1,2,3,4}
+ Gravier râpé⁵
+ Dessert de Saint Nicolas^{1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14}

VENDREDI 07.12.18

Potage Potiron¹
+ Filet de saumon^{1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14}
+ Sauce mousseline^{1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14}
+ Potée poireaux^{1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14}
+ Pomme

LUNDI 10.12.18

Potage Céleri-rave¹
+ Escalope de volaille
+ Sauce de volaille^{7,8,9}
+ Haricots princesse¹⁰
+ Pommes natures¹¹
+ Poire

MARDI 11.12.18

MENU VÉGÉTARIEN

Potage Tomates¹
+ Pot au feu Thai au quorn (petit pois, poivrons, pois chiches)^{1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14}
+ Pâtes^{15,16}
+ Yaourt brassé¹⁷

MERCREDI 12.12.18

Potage Poireaux¹
+ Hamburger de Bœuf²
+ Sauce viande^{3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14}
+ Choux rouge aux pommes
+ Rôti^{15,16,17,18,19,20,21,22,23,24}
+ Kiwi

JEUDI 13.12.18

Potage Carottes¹
+ Blanquette de veau à l'ancêtre²
+ Riz^{3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24}
+ Flan vanille sauce caramel^{25,26}

VENDREDI 14.12.18

Potage Champignons¹
+ Filet de merlu MSC^{2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24}
+ Sauce Aurore^{1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24}
+ Potée épinards^{25,26}
+ Orange

LUNDI 17.12.18

Potage Chicons^{1,4}
+ Boulettes sauce tomates^{1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24}
+ Coquillettes^{25,26}
+ Yaourt sucre de canne²⁷

MARDI 18.12.18

MENU VÉGÉTARIEN

Potage aux légumes¹
+ Carbonnade de tofu au spéculoos (potiron, céleri-rave)^{2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24}
+ Pommes natures^{25,26}
+ Banane

MERCREDI 19.12.18

Potage Pansis¹
+ Sauté de porc
+ Saucisse de volaille²
+ Sauce aux fines herbes^{3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24}
+ Choux de Bruxelles^{25,26}
+ Purée²⁷
+ Riz au lait²⁸

JEUDI 20.12.18

Potage Parmentier¹
+ Paëlla de poisson MSC^{2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24}
+ Riz équilibré^{25,26}
+ Pomme

VENDREDI 21.12.18

MENU DE FÊTE

Crème de Cerfeuil¹
+ Rôti de dinde
+ Sauce aux champignons^{2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24}
+ Duo de Carottes^{25,26}
+ Pommes duchesse(L,C)^{27,28}
+ Pommes croquettes(L,F)^{29,30}
+ Dessert spécial Noël^{31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,47,48,49,50,51,52,53,54,55,56,57,58,59,60,61,62,63,64,65,66,67,68,69,70,71,72,73,74,75,76,77,78,79,80,81,82,83,84,85,86,87,88,89,90,91,92,93,94,95,96,97,98,99,100}





Biodinamisch gecertificeerd volgens de Nederlandse Landbouwkampioenenbond (NLG) en de Vlaamse Landbouwersbond (Vlaamse Landbouwersbond).

LA LÉGENDE :

** = carottes, céleri, haricot, chou-fleur, petits pois, poireau, oignon * adaptés sans viande de porc.
MSC = pêche durable
Texte en gras : Fruits & légumes de saison

Allergènes :
1 : Céliak / 2 : mollusque / 3 : crustacé / 4 : poisson / 5 : arachide / 6 : fruits à coques / 7 : céréales contenant du gluten / 8 : soja / 9 : sulfites / 10 : lait et produits à base de lactose / 11 : lupin / 12 : sésame / 13 : moutarde / 14 : œuf

LES CUISINES BRUXELLOISES
SPIROU DUPUIS

17

Le département Enfance et Hors Foyer est réparti en plusieurs services :



Cuisine de Haren

1. Service à destination des écoles

L'activité principale du site de Haren est la préparation et la livraison du repas du midi aux écoles communales et libres situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles mais aussi aux écoles des communes de Saint-Josse-ten-Noode, Evere, Jette, Berchem-Sainte-Agathe et Anderlecht.

Durant l'année 2018, l'équipe de notre cuisine centrale scolaire a préparé 1.123.456 repas à destination des enfants des écoles contre 1.110.669 en 2017.

Cela correspond à une moyenne de 6.805 repas par jour livrés sur 138 lieux (en y intégrant le mercredi où il y a moins de repas).



Le système d'encaissement du prix du repas auprès des parents est assuré par l'Association pour l'ensemble des communes (y compris Saint-Josse-ten-Noode depuis septembre 2018). Par ailleurs, plusieurs établissements du réseau libre, situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles, bénéficient également du système d'encaissement.

En sa séance du 18 juin 2018, le Conseil d'Administration a approuvé le nouveau plan alimentaire à destination des enfants des écoles et plaines de vacances.

Nous nous sommes largement inspirés du « cahier spécial des charges Good Food » de Bruxelles Environnement ainsi que de la « Recommandation nutrition, Groupe d'étude des marchés de restauration collectivité et nutrition GEM-RECN, version 2.0 – Juillet 2015 » et de « Chouette on passe à table » de l'ONE.

En quelques points :

- Réduction des quantités de viande et poisson ;
- Augmentation du grammage des légumes et pommes de terre ;
- Fixation des fréquences alimentaires ;
- Engagement vers une alimentation respectueuse de notre environnement comme présenté ci-dessous :

2018-19	
Poisson	100% certifié (MSC ou ASC)
Légumes BIO composant le potage et plat principal	40%
Pommes de terre BIO dans plat principal	40%
Pâtes & riz Equitable et/ou Bio	20%
Fruits BIO et Banane Fairtrade	100 % (avec un minimum de 90 en cas de difficulté d'approvisionnement)
Yaourts BIO	70%
Biscuit BIO ou équitable	70 % vu que nous proposons des desserts de type St Nicolas, Pâques, fin d'année,

L'activité du service ne s'arrête pas uniquement à la prestation du repas puisque les écoles commandent aussi les collations du matin et de l'après-midi.

Par ailleurs, depuis 6 ans, nous proposons le « **Potage pour tous** » dans les écoles de la Ville de Bruxelles, section primaire et maternelle, en liaison froide, distribué durant la « pause de dix heures » en période hivernale (du 8 janvier au 23 février 2018 et du 3 décembre au 21 décembre 2018). Cela représente 51 établissements et plus de 14.750 enfants par jour (2000l de potage par jour). Notons que le potage est offert aux enfants par l'Association et la Ville de Bruxelles.



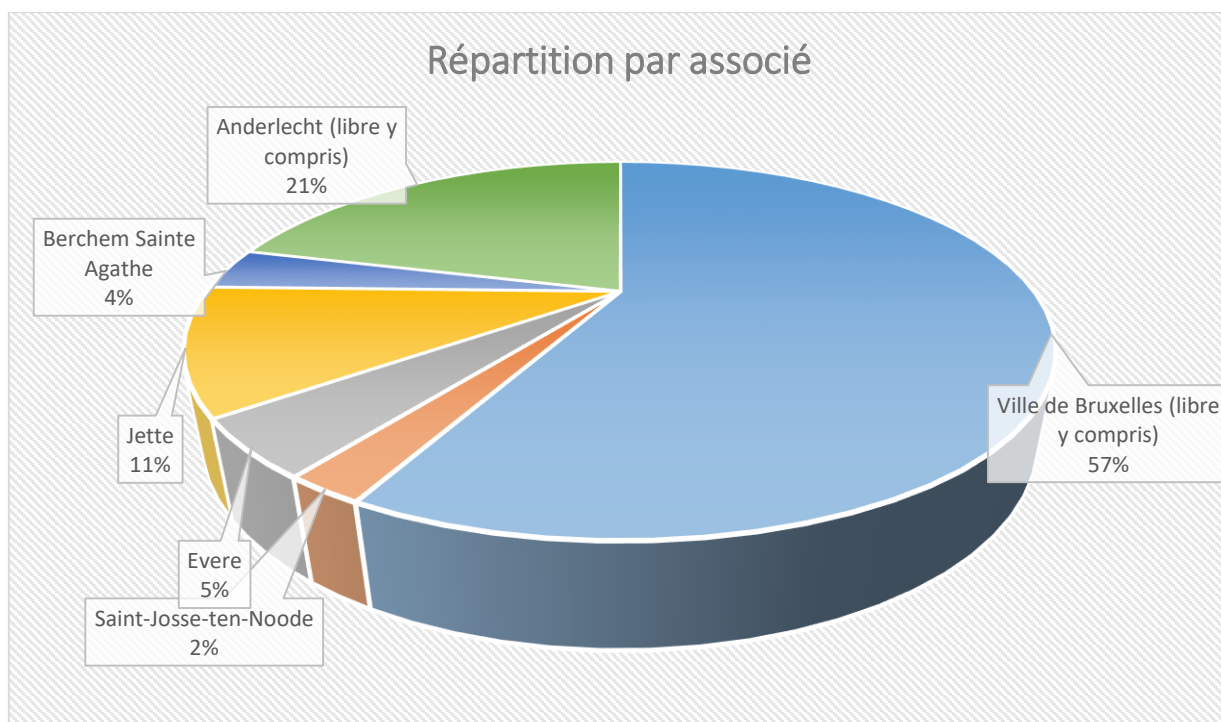
Le Service en chiffres


Durant l'année 2018, 1.111.684 repas ont été fournis aux différentes écoles contre 1.110.669 en 2017. Ci-dessous, le détail du volume repas par commune :

	VILLE DE BRUXELLES (*)		SAINT-JOSSE-TEN-NOODE		EVERE		JETTE		BERCHEM-SAINTE-AGATHE		ANDERLECHT (*)		TOTAL	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Volume repas	640.920	647.116	26.181	26.529	58.384	52.615	129.805	120.866	43.917	40.866	211.462	235.464	1.110.669	1.123.456
Nombre de jours de livraison	166	165	171	165	169	167	167	165	169	165	169	165		
Moyenne journalière	3.861	3.922	153	161	345	315	777	733	260	248	1.251	1.427	6.648	6.805

(*) y compris les écoles communales et libres

Répartition du volume par associé :



	<p>Depuis 2005 l'association a préparés et livrés plus de 12.500.000 repas aux enfants fréquentants les écoles des associés ou du libre.</p>
---	--

✓ **Écoles sur le territoire de la Ville de Bruxelles**

Durant l'année 2018, 647.116 repas ont été fournis aux écoles contre 640.920 en 2017.

Au niveau des repas à destination des écoles de la Ville de Bruxelles et du réseau libre situé sur le territoire de la Ville, des tarifications spécifiques, allant jusqu'à la gratuité, sont d'application grâce à l'intervention de la Ville de Bruxelles et de son CPAS.

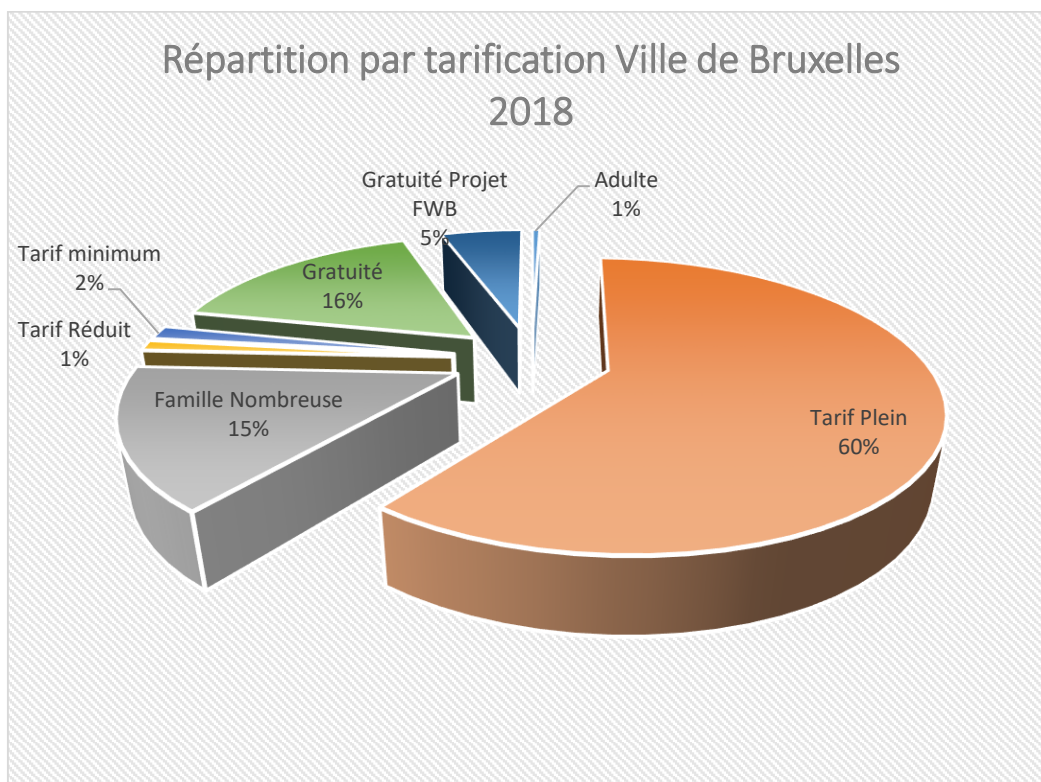
À noter que plusieurs établissements de section maternelle de la Ville de Bruxelles (Éclusier Cogge, Léopold Ier, Canal, Émile André, Baron Steens, Héliport, Christian Merveille) ont adhéré au projet gratuité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir de la rentrée de septembre 2018.

Nous pourrions voir plus loin dans le rapport que le volume augmente sensiblement dans les écoles de la Ville de Bruxelles (+1,6 %) et diminue de plus de 6,5 % dans les écoles libres sur le territoire de la Ville de Bruxelles. La perte du nombre de repas est constatée dans les écoles du réseau libre.

En partie III, l'activité du service social commente la situation des tarifications.

Volume de repas par tarification (écoles communales et libres) :

Type de tarification	Nombre de Repas en 2018	Nombre de Repas en 2017	Évolution
Adulte	2.994	3.360	-10,9 %
Tarif Plein	388.514	407.759	-4,7 %
Famille Nombreuse	98.743	94.078	5,0 %
Tarif Réduit	7.321	10.185	-28,1 %
Tarif minimum	9.769	11.114	-12,1 %
Gratuité	105.920	114.424	-7,4 %
Gratuité Projet FWB	33.855	0	100,0 %
TOTAL	647.116	640.920	1,0 %
Nombre de jours	165	166	-0,6 %
Moyenne par jour	3922	3861	1,6 %



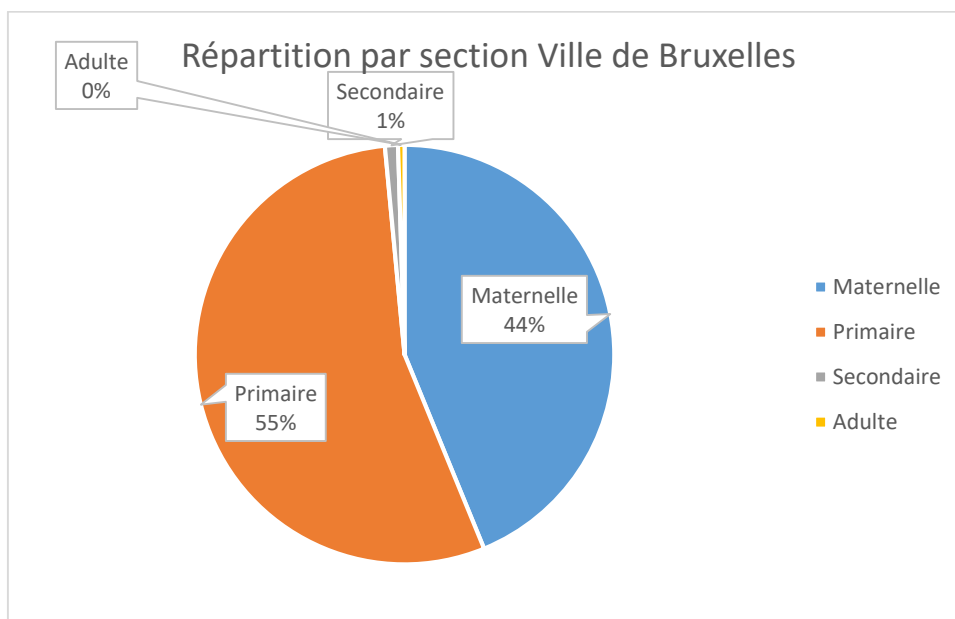
✓ **École « Ville de Bruxelles »**

Durant l'année 2018, 602.166 repas ont été fournis aux écoles de la Ville de Bruxelles contre 592.787 en 2017, soit une augmentation de volume de 1,6 %, la moyenne journalière passant de 3.649 repas en 2018 contre 3.571 repas en 2017 (+2,2 %).

La prestation à destination de la Haute École Francisco Ferrer n'est pas intégrée dans le présent chapitre mais bénéficie d'une tarification spécifique.

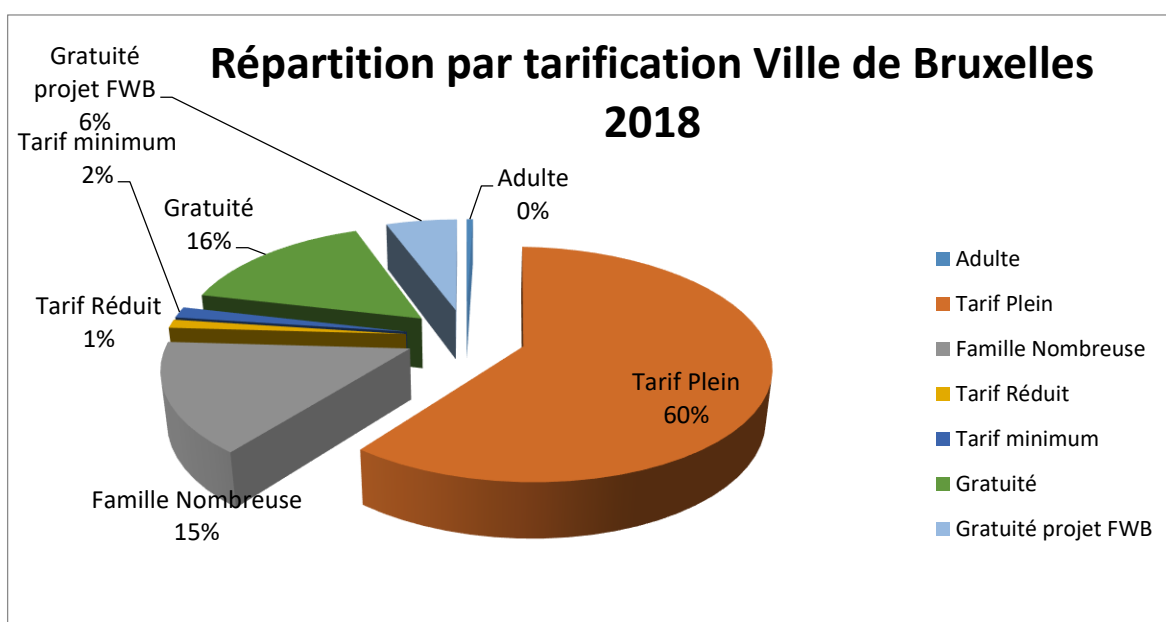
Répartition par section :

Section	Nombre de Repas en 2018	Nombre de Repas en 2017	Évolution
Maternelle	263.804	245.108	7,6 %
Primaire	329.335	337.285	-2,4 %
Secondaire	6.033	7.070	-14,7 %
Adulte	2.994	3.324	-9,9 %
TOTAL	602.166	592.787	1,6 %
Nombre de jours	165	166	-0,6 %
Moyenne par jour	3649	3571	2,2 %



Répartition par tarification :

Type de tarification	Nombre de Repas en 2018	Nombre de Repas en 2017	Évolution
Adulte	2.994	3.324	-9,9 %
Tarif Plein	361.488	381.939	-5,4 %
Famille Nombreuse	92.681	84.521	9,7 %
Tarif Réduit	7.153	9.796	-27,0 %
Tarif minimum	9.349	10.634	-12,1 %
Gratuité	94.646	102.573	-7,7 %
Gratuité projet FWB	33.855	0	100,0 %
TOTAL	602.166	592.787	1,6 %
Nombre de jours	165	166	-0,6 %
Moyenne par jour	3649	3571	2,2 %



✓ **Écoles du réseau libre sur le territoire de la Ville de Bruxelles**

Établissements scolaires du réseau libre sur le territoire de la Ville de Bruxelles :

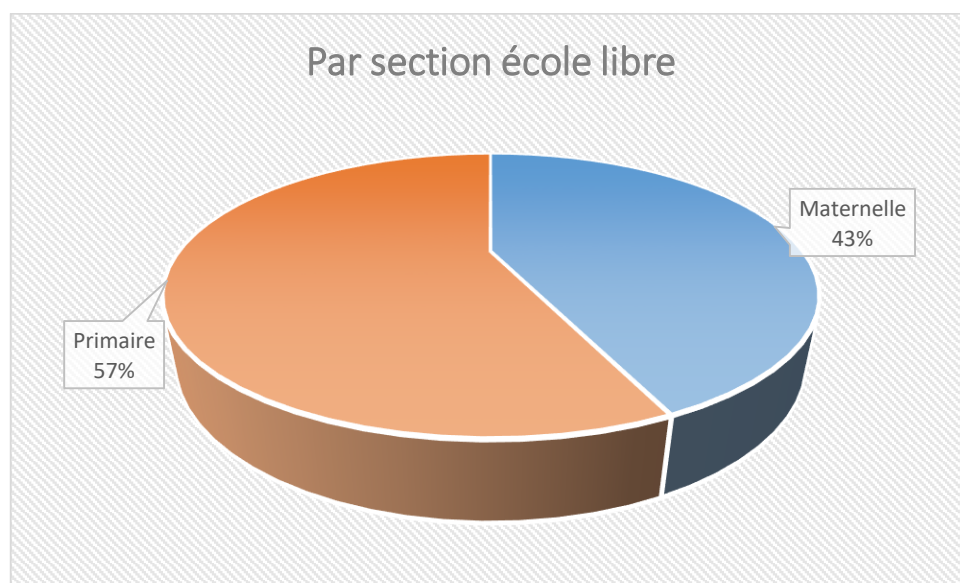
Écoles - Libre		CP	Commune	Liaison
Encaissement	Écoles FR			
Par l'école	L'école de l'Enfant Jésus	1000	BRUXELLES	LCH
Par l'école	École Magellan uniquement soupe	1000	BRUXELLES	LCH
Par l'école	Institut Regina Pacis (2 implantations)	1020	BRUXELLES	LCH
Par l'école	La Retraite du Sacré-Cœur	1000	BRUXELLES	LCH
Par LCB	Institut Saint-Louis 2	1000	BRUXELLES	LCH
Par LCB	Institut Saint-Roch	1000	BRUXELLES	LF
Par l'école	Institut Saint-Thomas uniquement soupe	1000	BRUXELLES	LCH
	École NL			
Par l'école	Kristus koning assumpta	1120	BRUXELLES	LCH

L'école Leo XIII (School) qui commandait du potage n'a plus demandé de prestation.

Un total de 44.950 repas ont été fournis en 2018 aux écoles du réseau libre sur le territoire de la Ville de Bruxelles contre 48.133 en 2017, soit une diminution de 6,6 % (en 2017 la diminution était de 33,7 %).

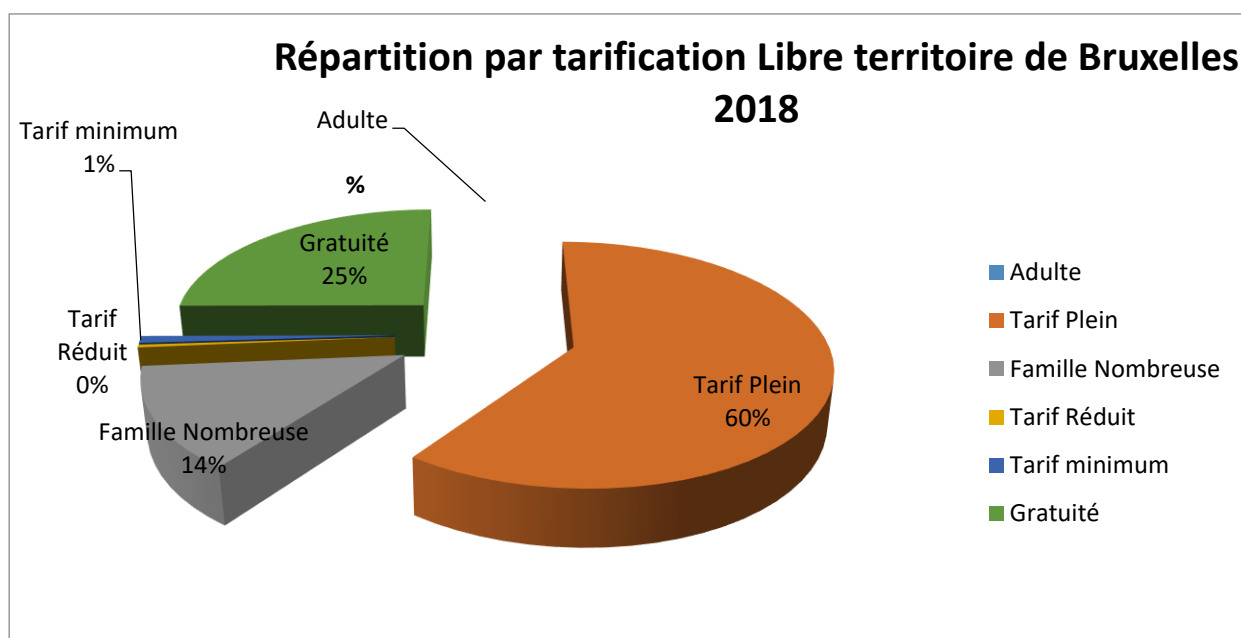
Répartition par section :

Section	Nombre de Repas en 2018	Nombre de Repas en 2017	Évolution
Maternelle	19.427	21.282	-8,7 %
Primaire	25.523	26.815	-4,8 %
Adulte	0	36	-100,0 %
TOTAL	44.950	48.133	-6,6 %
Nombre de jours	165	166	-0,6 %
Moyenne par jour	272	290	-6,0 %



Répartition par tarification :

Type de tarification	Nombre de Repas en 2018	Nombre de Repas en 2017	Évolution
Adulte	0	36	-100,0 %
Tarif Plein	27.026	25.820	4,7 %
Famille Nombreuse	6.062	9.557	-36,6 %
Tarif Réduit	168	389	-56,8 %
Tarif minimum	420	480	-12,5 %
Gratuité	11.274	11.851	-4,9 %
TOTAL	44.950	48.133	-6,6 %
Nombre de jours	165	166	-0,6 %
Moyenne par jour	272	290	-6,0 %



✓ **Écoles de la commune de Saint-Josse-ten-Noode**

Depuis septembre 2018, nous assurons l'encaissement des repas directement auprès des parents et ce à la demande de la commune. Une statistique par établissement n'est pas réalisée vu l'encaissement entamé en septembre 2018.

Par ailleurs, nous avons répondu favorablement à la commune en offrant la possibilité au parent de commander des repas avec ou sans présence de viande de porc et des repas sans présence de viande.

En 2018, nous avons livré 26.529 repas contre 26.181 repas en 2017, soit une légère progression (+1 %).

La moyenne journalière passe à 161 repas en liaison chaude contre 153 en 2017.

✓ Écoles de la commune d'Evere

En 2018, nous avons livré 52.615 repas contre 58.384 en 2017, soit une baisse de 9,88 %. La moyenne journalière passe à 315 repas contre 345 en 2017.

Situation par établissement :

Etablissements Evere	2017		2018		Evolution	
	Volume total	Moyenne Jour (169)	Volume total	Moyenne Jour (167)	Par an	Par jour (moyenne)
L'Aubier (mat+prim)	14076	83	10616	64	-24,58%	-23,68%
Clair Vivre Germinal (mat+prim)	11511	68	11471	69	-0,35%	0,85%
Clair Vivre Centre (mat+prim)	15615	92	15363	92	-1,61%	-0,44%
Everheide (kl+lag)	8409	50	8229	49	-2,14%	-0,97%
La Source (mat+prim)	7628	45	6936	42	-9,07%	-7,98%
Clair Vivre Complexe (prim)	1145	7		0	-100,00%	-100,00%
TOTAL	58384	345	52615	315	-9,88%	-8,80%

Nous devons constater une forte diminution de repas à l'école Aubier et une suppression de repas au complexe Clair Vivre. À noter que nous avons 2 jours de livraisons en moins.

La majorité des repas sont livrés en liaison froide le jour même de consommation, à l'exception des annexes aux écoles principales qui sont en liaison chaude.

La commune d'Evere proposant le potage à « dix heures », celui-ci est livré aux écoles en liaison chaude à l'exception de la Basisschool Everheide souhaitant le potage en liaison froide.

✓ Écoles de la commune de Jette

En 2018, 120.866 repas ont été livrés contre 129.805 en 2017, soit une diminution de 6,89 %. La moyenne journalière passe à 733 repas contre 777 en 2017 soit une moyenne diminuant de 5,72 %.

Situation par établissement :

Etablissements Jette	2017		2018		Evolution	
	Volume total	Moyenne Jour (167)	Volume total	Moyenne Jour (165)	Par an	Par jour (moyenne)
Maternelle Aurore	12013	72	11707	71	-2,55%	-1%
Primaire Aurore	17297	104	16193	98	-6,38%	-5%
Maternelle Jacques Brel	4259	26	3508	21	-17,63%	-17%
Primaire Jacques Brel	5799	35	5937	36	2,38%	4%
Maternelle Clarté Simone Blangchard	4658	28	3984	24	-14,47%	-13%
Maternelle de l'Arbre Ballon	4698	28	3042	18	-35,25%	-34%
Maternelle Arbre Ballon-Florair	3440	21	3399	21	-1,19%	0%
Maternelle Arbre Ballon-Dielegem	6592	39	6221	38	-5,63%	-4%
Maternelle Arbre Ballon-Les Chatons	3114	19	3309	20	6,26%	8%
Primaire de l'Arbre Ballon	17944	107	18017	109	0,41%	2%
Kleuter Poelbos	7461	45	6940	42	-6,98%	-6%
Lager Poelbos	9380	56	8794	53	-6,25%	-5%
Enseignement Spécial du Champ Des Tournesols	1811	11	1514	9	-16,40%	-15%
Primaire Van Asbroeck	6258	37	5205	32	-16,83%	-16%
Maternelle Van Asbroeck	5930	36	5205	32	-12,23%	-11%
Lager Van Asbroeck	2483	15	2071	13	-16,59%	-16%
Kleuter Van Asbroeck-Blangchard	1300	8	1799	11	38,38%	40%
Kleuter Van Asbroeck	2937	18	2476	15	-15,70%	-15%
Kleuter Vande Borne	392	2	231	1	-41,07%	-40%
Kleuter Vande Borne-Florair	1206	7	1438	9	19,24%	21%
Kleuter Vande Borne-Dageraad	1354	8	2227	13	64,48%	66%
Kleuter Vande Borne-Dielegem	1666	10	1615	10	-3,06%	-2%
Lager Vande Borne	1181	7	713	4	-39,63%	-39%
Maternelle Van Helmont	6632	40	5321	32	-19,77%	-19%
TOTAL	129805	777	120866	733	-6,89%	-6%

Les repas sont livrés en liaison chaude sur l'ensemble des établissements.

✓ **Écoles de la commune de Berchem-Sainte-Agathe**

En 2018, le volume repas est passé à 40.866 repas contre 43.917 en 2017, soit une diminution de 6,95 %. La moyenne journalière passe à 248 repas contre 260 en 2017 (-4,74 %).

Rappelons que, depuis janvier 2018, les établissements du réseau libre de la commune ne prennent plus de repas.

Si nous ne tenons compte que des écoles de la commune, le volume annuel est en augmentation de 10,84 %.

À l'exception de l'école Les Lylas dont les repas sont livrés en liaison froide, les autres établissements sont livrés en liaison chaude.

Situation par établissement :

Etablissements Berchem	2017		2018		Evolution	
	Volume total	Moyenne Jour (169)	Volume total	Moyenne Jour (165)	Par an	Par jour (moyenne)
Maternelle 7 étoiles	10736	64	12304	75	14,61%	17,38%
Primaire Les Glycines	7323	43	7078	43	-3,35%	-1,00%
Kleuter De Knapzak	2147	13	2161	13	0,65%	3,09%
Lager De Knapzak	275	2	551	3	100,36%	105,22%
Primaire Les Lilas	7265	43	7847	48	8,01%	10,63%
Maternelle Openveld	8083	48	9116	55	12,78%	15,51%
Kleuter De Knapzak "Openveld"	1040	6	1809	11	73,94%	78,16%
Total (attention sans les écoles libres)	36869	218	40866	248	10,84%	13,53%

✓ **Écoles de la commune d'Anderlecht**

En 2018, le volume repas est passé à 235.464 repas contre 211.462 en 2017, soit une progression de 11.3 %. La moyenne journalière passe à 1.427 repas contre 1.251 en 2017 (+14,07 %).

Notons que nous n'avons plus livré l'école libre Raymond Van Belle à partir de septembre 2018.

Deux établissements de section maternelle de la commune d'Anderlecht (Tourterelles et Petits Goujons) sont rentrés dans le projet gratuit de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce partir de la rentrée de septembre 2018.

Situation par établissement :

Etablissements Anderlecht	2017		2018		Evolution sur volume d'un an	
	Volume total	Moyenne Jour (169)	Volume total	Moyenne Jour (165)	Par an	Par jour (moyenne)
De Beverboom	352	2	1158	7	228,98%	236,95%
LES DIABLOTINS	5020	30	2781	17	-44,60%	-43,26%
Enseignement spécial les Acacias	5450	32	4966	30	-8,88%	-6,67%
Maternelle et Primaire Les Asters (M21 - P19)	8282	49	8130	49	-1,84%	0,54%
Lager De Asters	1541	9	1067	6	-30,76%	-29,08%
Kleuter Dertien	697	4	880	5	26,26%	29,32%
Lager Dertien	85	1	337	2	296,47%	306,08%
Maternelle et Primaire Maurice Carême (M20 - P22)	19468	115	19894	121	2,19%	4,67%
Primaire Carrefour (P9/10)	10013	59	13379	81	33,62%	36,86%
Maternelle Clair Soleil (M8)	5697	34	5411	33	-5,02%	-2,72%
Primaire Clair Soleil (P1)	7621	45	8705	53	14,22%	16,99%
Primaire Les Etangs (P18)	10806	64	10623	64	-1,69%	0,69%
Maternelle Les Petits Goujons (M6)	8915	53	11307	69	26,83%	29,91%
Maternelle Les Goélands (M19)	5879	35	7501	45	27,59%	30,68%
Primaire Pierre Lairin (P17)	8213	49	9724	59	18,40%	21,27%
Maternelle et Primaire Les Marronniers (M1 - P6/13)	6657	39	8211	50	23,34%	26,33%
Maternelle et Primaire Moortebeek (M9 - P15)	9081	54	10191	62	12,22%	14,94%
Maternelle Les Peupliers (M15)	2951	17	4043	25	37,00%	40,33%
Primaire Les Peupliers (P16)	10364	61	9747	59	-5,95%	-3,67%
Maternelle Les Pinsons (M16)	4250	25	4563	28	7,36%	9,97%
Maternelle et Primaire Les Pommiers (M24 - P24)		0	4300	26		
Maternelle Les Rainettes (M3)	6743	40	6442	39	-4,46%	-2,15%
Maternelle et Primaire La Roue (M7 - P21)	8633	51	8563	52	-0,81%	1,59%
Maternelle Scherdemael (M22)	7323	43	7125	43	-2,70%	-0,35%
Primaire Scherdemael (P14)	9805	58	12005	73	22,44%	25,41%
Enseignement spécial les Sureaux	3672	22	4719	29	28,51%	31,63%
Maternelle et Primaire Le Tilleul (M12 - P12)	12951	77	13666	83	5,52%	8,08%
Maternelle Les Tourterelles (M5)	2227	13	2701	16	21,28%	24,22%
Primaire Les Tourterelles (P8)	1766	10	2741	17	55,21%	58,97%
Maternelle Les Trèfles (M23)	9622	57	9680	59	0,60%	3,04%
Primaire Les Trèfles (P23)	7219	43	10557	64	46,24%	49,78%
Kleuter Veeweide	1206	7	1125	7	-6,72%	-4,45%
Lager Veeweide	379	2	356	2	-6,07%	-3,79%
Kleuter De Vijvers	3510	21	2734	17	-22,11%	-20,22%
Lager De Vijvers	2241	13	2260	14	0,85%	3,29%
Total (attention sans l'école Libre Van Belle)	208639	1235	231592	1404	11,00%	13,69%

2. Service à destination des centres de vacances

Rappelons que, durant les plaines de vacances, nous livrons des repas uniquement à la Ville de Bruxelles et la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Nous livrons des collations à Jette et du potage à Evere.

Année	Ville de Bruxelles	Saint-Josse-ten-Noode	TOTAL
2017	55.949	7.310	63.259
2018	62.480	10.425	72.905
Évolution	11,67 %	42,61 %	15,25 %

Nous devons constater une évolution positive du nombre de repas livrés dans les plaines de la Ville de Bruxelles et de la commune de Saint-Josse-ten-Noode sur l'année 2018 (+15,25 %).

Au niveau des plaines de vacances de la Ville de Bruxelles, l'offre alimentaire est composée d'un plat principal, dessert, collation et boisson. La majorité des lieux desservis est en liaison froide.

Durant une semaine des vacances d'été, nous avons proposé, aux plaines de la Ville de Bruxelles, l'animation « Vacances Fruitées, Vacances Futées ».



Au niveau des plaines de vacances de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, l'offre alimentaire est similaire à celle proposée durant l'année scolaire (potage, plat principal et dessert).

Pour la commune de Jette (activité « Kids Holiday »), l'offre alimentaire est proposée sous la forme de livraison de collations (potage, tartines, berlingots de lait et de jus de fruits, fruits ou biscuits).

Pour la commune d'Evere, nous livrons uniquement du potage (1.251 litres).

3. Service à destination des milieux d'accueil (crèches, préguardiennats)

Comme nous pourrions le voir dans cette rubrique, l'activité à destination des milieux d'accueil a fortement augmenté durant l'année 2018.

✓ **Ville de Bruxelles**

L'ensemble des milieux d'accueil de la Ville de Bruxelles a été réaménagé afin de recevoir les repas en liaison froide.

Rappelons qu'au niveau de la Ville de Bruxelles, les milieux d'accueil passent les commandes du repas en conditionnement et non plus par nombre d'enfants.

Nous ne pouvons plus indiquer un nombre de repas mais bien le volume d'aliments livrés en conditionnement.

Aliments et conditionnement	Quantités	
	2017	2018
BB - Potée lisse (800gr) GN1/4	9.523	13.629
BB - Potée lisse (2kg) GN1/2	6.674	7.837
BB - Viande Mix/Poisson écrasé (150g) GN1/8	10.000	12.694
BB - Viande Mixée/Poisson écrasé (600g) GN1/4	1.753	1.689
Carottes (300g) GN1/8 nouveau en 2017	3	0
Carottes MIX (300g) GN1/8 nouveau en 2017	22	0
Grand - Féculent (2kg) GN1/2	5.361	5.077
Grand - Féculent (800gr) GN1/4	13.858	17.771
Grand - Légume seul (2kg) GN1/2	5.351	5.060
Grand - Légume seul (800g) GN1/4	14.088	17.729
Grand - potée morceaux (2kg) GN1/2	4.626	5.677
Grand - potée morceaux (800gr) GN1/4	3.823	6.808
Grand - Viande Coupe/Poisson écrasé (150g) GN1/8	14.820	19.138
Grand - Viande Coupe/Poisson écrasé (600g) GN1/4	5.541	5.991
Potage 1L	20.326	4.542
Potage 2L	1.800	8.612
Potage 5L	597	2445
Riz (300g) GN1/8	52	0
Sevrage (300g) GN1/8	14.961	15.362

Cela correspond à 96 tonnes d'aliments préparés et livrés ainsi que plus de 33.000 litres de potages.

Par ailleurs, nous maintenons une livraison quotidienne de matières premières (fruits, produits laitiers et dérivés, eau, conserves, biscuits, céréales, etc.).

✓ **Crèche du CHU Brugmann**

En 2018, 12.125 repas ont été livrés ainsi que des denrées.

✓ **Commune de Saint-Josse-ten-Noode**

En 2018, 12.754 repas ont été livrés contre 9.798 en 2017 (dans deux crèches, Nénuphar et Le P'tit Boule).

Crèches	Volume
Nénuphar	3841
Le P'tit Boule	8913

Pour les autres établissements, nous maintenons la livraison des matières premières (viandes, poissons, fruits, produits laitiers et dérivés, eau, conserves, biscuits, céréales, etc.).

✓ **Commune d'Evere**

La collaboration avec la crèche communale Ronde-Fleurie est maintenue. Par l'intermédiaire de l'Association, la crèche s'approvisionne en denrées alimentaires (fruits, légumes, viandes, poissons frais, produits laitiers, etc.). La livraison est assurée directement par nos fournisseurs auprès de la crèche.

✓ **Commune de Jette**

L'approche pour le milieu de la petite enfance de la commune de Jette est différente puisque nous préparons et livrons des repas complets avec collation (pain, confiture, eau, etc.).

En 2018, nous avons livré 44.170 repas contre 40.869 repas en 2017.

La répartition est la suivante :

Crèches	Volume
Boule & Bill	4505
Doremiroir	6962
Graine d'artiste	3847
La Ribambelle	3853
L'Ylo Jardin	4361
Pouf & Caroline	6039
Reine Fabiola	14603
Total	44170

✓ **Commune de Berchem-Sainte-Agathe**

Nous maintenons la livraison des matières premières (viandes, poissons, fruits, produits laitiers et dérivés, eau, conserves, biscuits, céréales, etc.).

Nous avons livré des repas dans le cadre de dépannage sur 3 milieux d'accueils (Les P'tits Dauphins, Les P'tits Loups et Les Marmots)

✓ **Commune d'Anderlecht**

Dans l'attente de la finalisation des travaux à la crèche Boccage où nous fournissons un repas complet en liaison froide qui est régénéré sur un restaurant social proche du milieu d'accueil, les autres entités sont livrées en matières premières (viandes, poissons, fruits, produits laitiers et dérivés, eau, conserves, biscuits, céréales, etc.).

Durant l'année 2018, nous avons livré 18.191 repas.

✓ **asbl A.R.B.RE de la Ville de Bruxelles**

Le nombre de repas par lieu est relativement faible (une petite dizaine), ce qui représente 13.659 repas en 2018 (pour 7 lieux) contre 14.002 repas livrés en 2017.

À partir de 2019, à la demande de la direction de l'asbl, nous livrerons les repas en conditionnement en non plus au nombre d'enfants.

Nous assurons aussi la livraison de denrées alimentaires (fruits, produits laitiers).

4. Service à destination des Restaurants Hors Foyer

Nous assurons la préparation de repas sur les lieux suivants :

- ✓ **Restaurant du Centre Administratif de la Ville de Bruxelles** (à destination du personnel de l'administration). À partir de cette cuisine, des repas sont livrés vers les services décentralisés de la Ville de Bruxelles (Centrale d'Achats, Cimetière de Bruxelles, etc.).
- ✓ **Restaurant Ferrer** (Haute École Francisco Ferrer).

5. Traiteur

Le service traiteur est à destination des associés ou des « clients » émanant d'un service public, ainsi que lors d'activités se déroulant dans les lieux appartenant aux associés.

À noter que nous avons livré les différents bureaux de vote de la Ville de Bruxelles et des communes de Saint-Josse-ten-Noode et Evere lors des élections communales d'octobre 2018.

6. Divers

La collaboration avec l'asbl Transit n'a pas changé, livrant deux fois par semaine des aliments crus (viande, légumes, etc.).

7. Cellule Qualité & Hygiène

Item	Brugmann	Haren	St-Pierre	Iris	HVH	Decamps	Resto CAdm	HEFF	A. MAX	Résultat LCB
1 Audits complets (SAC)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9
Résultats moyens	71 %	89 %	93 %	85 %	87 %	91 %	90 %	90 %	92 %	88 %
2 Contrôles visuels rapides (CVR)	3	5	3	3	3	2	2	1	1	23
Résultats moyens	70 %	89 %	87 %	86 %	92 %	89 %	88 %	89 %	92 %	87 %
3 Analyses de routine	87	71	31	28	23	18	30	6	6	300
Résultats conformes	92 %	92 %	90 %	100 %	92 %	100 %	94 %	100 %	100 %	96 %
4 Études de vieillissement	Nous avons réalisés des tests de vieillissement sur différentes denrées. Nous avons pour but, outre la validation de la DLC, d'uniformiser les DLC par famille de produits mais aussi de valider certains process comme la pasteurisation. Il faut également refaire certains tests qui datent de plus de 8 ans.									18
5 Tests de surface (absence bactéries)	158	90	40	50	32	30	50	20	10	480
Résultats conformes	75 %	74 %	85 %	72 %	62 %	90 %	70 %	85 %	90 %	78 %
6 TIAC	Le seul cas de TIAC a été suspecté sur le site Iris mais a été rapidement écarté suite aux analyses bactériologiques négatives et à la mise en évidence de la répétition annuelle des symptômes uniquement à un étage et auprès des mêmes patients dans la MRS. Nous avons 50 % de suspicion en moins par rapport à 2017.									
7 Évaluation fournisseurs	L'analyse des plaintes nous a amenés à évaluer deux fournisseurs : la boulangerie Le Cygne et le fournisseur Vanderzijpen. Vanderzijpen a été écarté du marché BIO.									2
8 Plaintes traitées	Le suivi de l'ensemble des plaintes est centralisé à la CQH sur Brugmann. Nous avons traité un total de 183 plaintes, l'augmentation de 6 % est due uniquement à un meilleur enregistrement dû à la centralisation complète sur un seul site.									183
9 Certifications	La certification BIO pour Haren a été refaite avec succès, et l'évolution du pourcentage d'achat BIO rencontre à 100 % les objectifs fixés lors de la certification 2017. En cette fin d'année 2018 nous commençons à préparer la recertification SAC pour le site de Saint-Pierre.									1
10 Formations externes	À la demande de nos partenaires, nous avons donné la formation sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène à 209 personnes. Cela comprend les écoles, les crèches, les MRS et les « plaines », pour un total cumulé de 484 heures de formations.									
11 Formations internes	Des formations ont été dispensées auprès de 64 collaborateurs. Ces formations concernent les Bonnes Pratiques d'Hygiène mais également des formations plus spécifiques comme la gestion des allergènes, ou quelle réaction à avoir en cas de bris de verre. Cela représente 96 heures de formations.									
12 Étiquetage	L'étiquetage est relancé, nous en distinguerons 2 types : l'étiquetage du vrac pour faciliter la traçabilité des produits. Et l'étiquetage complet correspondant aux normes européennes sur l'information des consommateurs pour la PADOM a déjà été envisagé.									
13 Notifications obligatoires	En 2018, 2 notifications obligatoires ont été réalisées auprès de l'AFSCA, les 2 cas n'ont entraîné aucune intoxication alimentaire, il s'agissait uniquement de présence de corps étrangers. Les dossiers remis à l'AFSCA ont été jugés satisfaisants par l'Unité Locale de Contrôle de l'AFSCA. Par conséquent il n'y a pas eu de contrôle supplémentaire effectué par l'AFSCA. Il faut préciser que dans 1 des cas, il y a de fortes présomptions que l'incident provient de la crèche concernée (99.9 % de chances). Cependant, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, ce sera la Ville de Bruxelles qui effectuera la notification pour les crèches dès le 05/11/2018. Le nombre de notifications est resté stable, mais la cause n'incombe plus aux Cuisines Bruxelloises dans 50 % des cas.									
14 Dégustations	La CQH a repris à 100 % les dégustations sur le site de Saint-Pierre. Pour ce site, nous avons organisé dix dégustations avec un total de plats non validés de 14 %. Ce qui représente une diminution de 24 % de plats non validés. Pour Brugmann, nous avons organisé 102 dégustations avec un total de plats non validés de 9.7 %. Ce qui représente également une diminution de 2.6 %. Nous avons organisé également la dégustation à l'aveugle de différentes purées, cela a permis de clôturer les demandes de changement au vu des résultats obtenus. Nous avons organisé également 6 dégustations organoleptiques en interne afin de valider ou non certains produits proposés par des fournisseurs.									
15 Marchés publiques	La CQH a participé de manière +/- importante à 7 marchés. Cela nous permet d'être plus exigeants vis-à-vis de nos fournisseurs dès la publication. Cela permet également d'avoir une approche plus compétitive par exemple du point de vue de la traçabilité : le fournisseur peut nous offrir ce service alors que légalement c'est nous qui en sommes responsables.									

Conclusions

Audits et CVR

Nous remarquons une amélioration des résultats dans les audits. La Haute École Francisco Ferrer et l'École Adolphe Max ont également fait l'objet d'un audit complet. Dorénavant, tous les sites feront l'objet d'au minimum un audit annuel. Sur base de la partie infrastructure de cet audit, il y aura au minimum six visites annuelles sur chaque Unité Centrale de Production avec le service technique afin de déterminer ce qui doit être amélioré. Brugmann est le seul site qui voit les résultats de l'audit diminuer, c'est normal entre autre à cause de l'infrastructure qui vieillit.

Concernant les Contrôles Visuels Rapides, Brugmann est le seul site encore en-dessous de 85 % alors que l'année passée ils étaient quatre à ne pas y arriver. Il y a aussi une légère amélioration malgré une pondération plus sévère pour certains points contrôlés.

Concernant les CVR, ils seront plus contraignants en 2019. Bien qu'il s'agisse d'un CVR, le contrôle portera sur 110 points à vérifier contre 98 en 2018.

Analyses et tests de surface

Les résultats sont conformes pour 97 % des analyses, ce qui représente un résultat stable par rapport à 2017. Cependant nous pouvons quand même être très positifs par rapport à ces résultats car sur les 300 analyses effectuées, il n'y a eu aucun résultat présentant un risque aussi minime soit-il pour la santé des consommateurs. Ce qui n'était pas le cas en 2017, il y avait eu deux cas nécessitant une notification obligatoire. De plus, en 2018, nous avons ciblé les prélèvements, nous ne prenions des échantillons que des produits « à risques » ou quand nous soupçonnions un écart par rapport au processus de fabrication.

Les tests de surface voient les résultats conformes chuter de 10 %. Ce n'est pas bon, cependant là aussi nous avons ciblé tout ce qui pouvait présenter un problème. Il faut aussi tenir compte du fait que le nombre de tests a augmenté de 59 % par rapport à 2017. En 2018 nous avons commencé à rendre les tests nominatifs sur les mains de collaborateurs. Cela nous a permis de mieux les sensibiliser et de les reformer en cas de résultat non acceptable. Nous avons réalisé 181 tests sur les mains, soit une augmentation de 148 %. Ce qui est compréhensible si nous partons du rapport de l'OMS 2017 qui confirme que la contamination est due dans 75 % des cas à une hygiène des mains défaillante.

Études de vieillissement

Ces études ont porté sur les nouveaux produits mais aussi sur la validation de la pasteurisation pour des productions en quantité limitée comme pour les seconds menus MRS. Le but étant de limiter les petites productions et donc de limiter les risques en diminuant le nombre de manipulation. La pasteurisation permet de produire la quantité nécessaire à 15 jours de consommation pour certains ingrédients. Nous avons également procédé à des tests pour des produits qui sont au menu annuellement mais qui n'ont plus fait l'objet de telles analyses depuis plus de 8 ans.

Suspicion TIAC (Toxi Infection Alimentaire Collective)

Il n'y a eu qu'un seul cas qui s'est avéré négatif. De plus, le suivi nous a permis de mettre en évidence que le même cas de suspicion s'était présenté en 2017 : même MRS (Iris), même étage et mêmes résidents. Il n'y a pas eu de notification au vu des résultats négatifs des analyses portant sur les échantillons des produits consommés.

III. Service Social Scolaire Ville de Bruxelles

Rapport établi par Madame Saloua TIJARTI, assistante sociale – application des tarifications scolaires – Ville de Bruxelles (écoles officielles et libres)

Avant-propos

L'année écoulée a été marquée par de nombreuses situations de mères isolées en situation de précarité économique.

Qu'elles perçoivent un revenu du travail (temps partiels, intérim, contrats précaires, etc.), un revenu de remplacement ou d'intégration sociale, les montants des revenus perçus par les femmes rencontrées ne leur permettent pas toujours de vivre dignement.

Seules à gérer le quotidien mais aussi les tracasseries de la vie, ces femmes sont davantage exposées au risque de pauvreté. Elles se débattent seules dans des difficultés financières qui entraînent souvent une cascade d'autres problèmes, en matière de santé, de logement, d'emploi, etc.

Les enfants sont évidemment victimes de ces situations de précarité qui nuisent à leur santé, leur développement, leur scolarité et leur bien-être physique et mental. Dans ces familles, les privations sont nombreuses ce qu'un enfant peut difficilement comprendre lorsqu'autour de lui d'autres enfants vivent dans de bonnes conditions. Ces mères se trouvent coincées entre la gestion serrée des dépenses et le besoin légitime d'offrir à leur enfant le meilleur.

À travers leur histoire personnelle, ces femmes évoquent souvent leur isolement, la marginalisation et le sentiment d'impuissance qu'elles éprouvent du fait du manque de moyens nécessaires pour satisfaire aux besoins de base.

Notre service social joue un rôle important dans ces situations en apportant un peu d'apaisement à ces familles. Elles se sentent rassurées de savoir que leur enfant sera, sur le temps du midi, un enfant comme un autre.

I. Victimes de la précarité : les mères isolées et leurs enfants

- Des mamans seules

Elles sont souvent seules à assumer le quotidien familial. Fort isolées, elles doivent arrêter de travailler ou réduire leur temps de travail pour pouvoir s'occuper des enfants. Elles n'ont pas d'autre choix lorsque le coût des crèches et des garderies grève lourdement le seul revenu de la famille. Parmi les mères rencontrées, les sources de revenus les plus fréquentes sont : le chômage, le CPAS, la mutuelle, un emploi article 60 ou un travail à temps partiel (revenu entre 900 € et 1500 €).

Très peu entourées, des pères absents, elles doivent trouver des solutions seules. Sous le poids de la gestion du ménage, de l'entretien et l'éducation des enfants, des ennuis financiers, ces mères sont épuisées. Elles se présentent à notre service le visage marqué par la fatigue et les soucis. Il ne faut pas attendre longtemps pour qu'elles s'effondrent en larmes telle une cocotte-minute qui explose sous la pression.

« J'éleve seule mes 3 enfants et ce n'est pas simple quand le père refuse de participer aux dépenses des enfants. Avec mon seul revenu, je peine à régler les factures courantes, les enfants grandissent et leurs besoins sont plus importants. Je ne dors plus, je n'arrête pas de calculer pour voir comment je vais m'en sortir. »

- Elles ont peur et honte

La pauvreté s'impose dans le quotidien des femmes rencontrées. Il faut compter tout le temps, se débrouiller avec ce qu'il reste, trouver de l'aide. Elles ont peur du lendemain et des nouvelles difficultés à devoir gérer. La pauvreté va souvent de pair avec le stress, une incertitude, une grande inquiétude principalement liée à leurs enfants. Alors que le parent est, dans sa responsabilité première, censé entretenir son

enfant, ces mères se sentent honteuses de ne pas y parvenir. Elles se considèrent comme des mauvaises mères, ce qui altère leur auto-estime. Le manque de moyens financiers contraint ces familles à de nombreuses privations. Devoir priver les enfants, c'est la souffrance la plus atroce pour ces mères.

« C'est très dur quand vous préparez toujours des pâtes à la sauce tomate à votre enfant parce que vous n'avez pas les moyens d'acheter de la viande ou des légumes ou quand votre enfant vous demande de lui acheter une petite friandise et que vous devez lui dire non car dans le portefeuille il n'y a plus rien. »

- **Elles sont surendettées**

Des mères qui éprouvent des difficultés à boucler leurs fins de mois, ce qui est particulièrement angoissant. Avec des revenus bas, elles n'arrivent même pas à faire face aux dépenses de base. Au moindre pépin, c'est l'engrenage.

Pour trouver une solution, ces femmes tombent souvent dans la tentation des crédits. Des crédits à la consommation qui servent à faire des courses alimentaires ou à acheter le jouet qui redonnera le sourire aux enfants. Mais lorsque la réserve est épuisée, leurs difficultés n'ont pas été résolues, au contraire elles se retrouvent à devoir assumer des traites mensuelles que leurs revenus ne peuvent raisonnablement prendre en charge.

« J'ai quitté mon compagnon violent, emmenant avec moi mon fils. Je n'arrive pas à joindre les 2 bouts. En gros, j'en ai pour 780 € de loyer sans compter les autres charges vitales : ma mutuelle, mon énergie et eau, mon téléphone. Si je dois compter aussi la nourriture, il ne me reste plus grand-chose, et en plus, il y a aussi les frais de l'école. Alors oui j'ai pris des crédits en pensant que cela m'aiderait mais aujourd'hui je croule sous les dettes et la pression de mes créanciers. »

En raison d'un revenu insuffisant, les conditions matérielles d'existence sont réduites au strict minimum voire extrêmement pénibles. Les problèmes rencontrés par ces femmes sont multiples, ce qui rend ses situations alarmantes. Notre aide a apporté un peu de souffle à ces familles fragilisées.

II. Le service social tout en question ?

Combien de familles avons-nous aidées ?

En 2018, **540** familles ont été soutenues par notre service social, soit une augmentation de 1.5 % par rapport à 2017.

Quelle est la répartition de ces 540 demandes par écoles desservies et par type de demandes ?

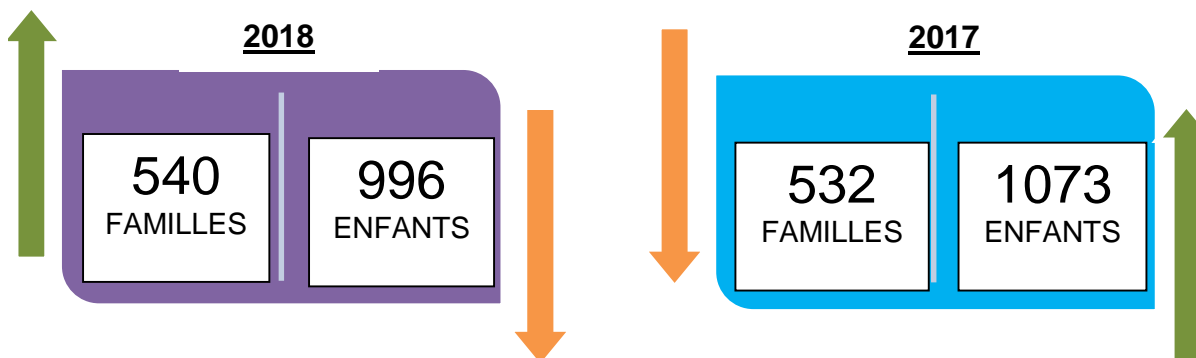
ÉCOLES DE LA VILLE DE BRUXELLES			ÉCOLES LIBRES DE LA VILLE DE BRUXELLES		
	2018	2017		2018	2017
Nombre de demandes	498	495	Nombre de demandes	42	37
<i>Nouvelles demandes</i>	143	180	<i>Nouvelles demandes</i>	5	8
<i>Prolongations</i>	355	315	<i>Prolongations</i>	37	29

Quel volume de repas représente ces demandes ?

Les **540** demandes représentent **65.655** repas, en volume, accordés en gratuité (contre **71.399** en 2017) et **9.769** au prix minimum (contre **11.114** en 2017).

Notre intervention a bénéficié à 996 enfants en 2018.

Ci-dessous, la représentation de nos aides par famille et par nombre d'enfants :



Bien que le nombre de dossiers augmente, nous comptabilisons moins de prise en charge de repas qu'en 2017. Cette baisse est liée au lancement du projet pilote proposant gratuitement des repas dans 8 écoles de l'enseignement maternel¹.

Pour les enfants inscrits dans ces écoles, les parents rencontrant des difficultés ne nous ont pas sollicités cette année, la gratuité étant généralisée à toute la section.

Toutefois, notre service social a permis de rétablir l'équité dans certaines fratries en accordant la gratuité des repas aux enfants inscrits en primaire. Les enfants en maternel bénéficiant déjà des repas gratuits dans le cadre du projet pilote, notre intervention complémentaire a contribué à soutenir les familles les plus précaires.

Il faut préciser que les tarifs réduits ne sont pas pris en compte dans cette représentation, ceux-ci sont appliqués directement sur base de justificatifs des ressources sans enquête au préalable du service social. Ce tarif est accordé aux familles percevant un revenu d'intégration social ou des allocations de chômage sur présentation d'une attestation de revenus.

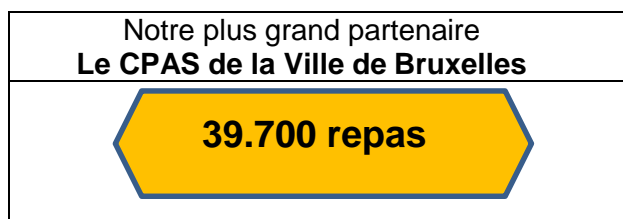
7 familles se sont vues, toutefois, octroyer ce tarif suite à une enquête sociale. Il s'agissait de parents travailleurs dont l'application de ce tarif se justifiait au regard de leurs budgets limités. La réduction de leur facture leur permettait de maintenir l'équilibre de leur budget.

Quelles sont les gratuités accordées par nos partenaires ?

En 2018, d'autres services et institutions publiques ont octroyé des gratuités pour les repas scolaires. Voici leur prise en charge :

Service de l'Aide à la Jeunesse	CPAS de Molenbeek-Saint-Jean	CPAS d'Ixelles	CPAS de Schaerbeek
5 enfants	19 enfants	1 enfant	5 enfants

¹ Éclusier Cogge, Canal Fondamentale, Baron Steens Fondamentale, Christian Merveille (Buanderie & Cureghem), Léopold 1^{er}, Émile André Fondamentale, l'Héliport



Le CPAS de la Ville de Bruxelles octroie un nombre important de gratuités. En 2018, 39.700 repas ont été pris en charge. Un recul par rapport à l'année dernière (43.025 en 2017) qui peut s'expliquer par la distribution de repas gratuits dans 8 écoles de l'enseignement maternel. Les enfants de ces écoles sortent momentanément du champ d'aides du CPAS de Bruxelles mais également de celui de notre service social.

Par ailleurs, plusieurs parents engagés sous contrat article 60 par le CPAS de Bruxelles, ont sollicité notre aide pour les repas scolaires. À partir du moment où ces familles perçoivent un salaire, ils ne répondent plus aux critères fixés par le Centre. Elles sont donc relayées vers notre service qui effectue une analyse financière plus détaillée et globale, ne se limitant pas à des critères de revenus. Toutes les dépenses et tous les engagements de remboursement de dettes sont pris en considération pour refléter, d'une manière réaliste, la situation financière des familles. Après s'être acquitté de leurs charges primaires, il subsiste très peu de liquidités pour assumer toutes les autres dépenses. Sans compter les remboursements de dettes qui viennent réduire les sommes à consacrer à l'alimentation. Ces parents se trouvent dans l'incapacité d'offrir à leurs enfants une alimentation complète et saine.

Notons également que l'aide du CPAS de Bruxelles est limitée aux habitants de la Ville de Bruxelles. Notre action n'est, quant à elle, pas délimitée géographiquement. Un parent ne résidant pas sur la Ville de Bruxelles peut bénéficier de nos aides, tant que l'enfant fréquente une école desservie par nos cuisines sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Le nombre de gratuité est, par conséquent, plus important pour notre service.

Quelles sont les aides exceptionnelles ?

En 2018, nous avons accordé à 3 familles l'annulation de leurs dettes antérieures. L'inscription de leurs enfants n'était pas envisageable en raison de l'existence d'une dette en récupération chez l'avocat. Les directions et les CPMS concernés ont porté à notre attention les situations précaires de ces familles pour lesquelles notre aide leur paraissait opportune.

Après avoir rencontré les familles, notre assistante sociale a constaté l'état de besoin ainsi que l'incapacité financière à faire face à la dette. L'annulation totale de leurs dettes a permis la réintégration de leurs enfants aux repas et l'octroi d'une aide adaptée en 2018.

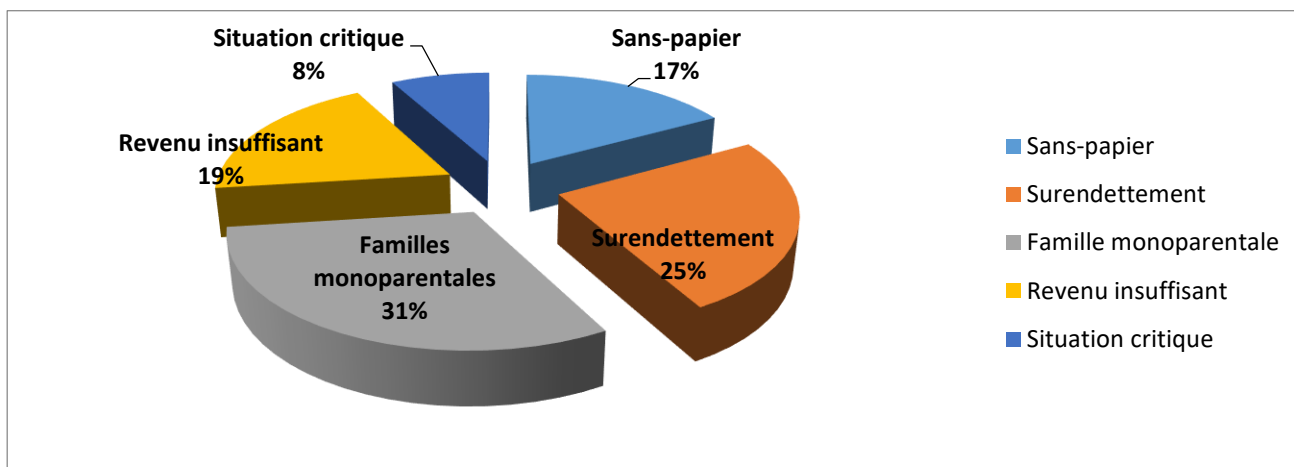
Ci-dessous la description d'une de ces situations sociales :

Une mère et ses deux enfants sont hébergés dans une maison d'accueil qui ne prend pas en charge tous les frais quotidiens. Le père absent, la mère assume seule les dépenses courantes avec beaucoup de difficultés. Elle travaille à mi-temps. Elle est submergée par les démarches à effectuer pour régulariser sa situation (recherche logement, mise en ordre de la mutuelle, etc.).

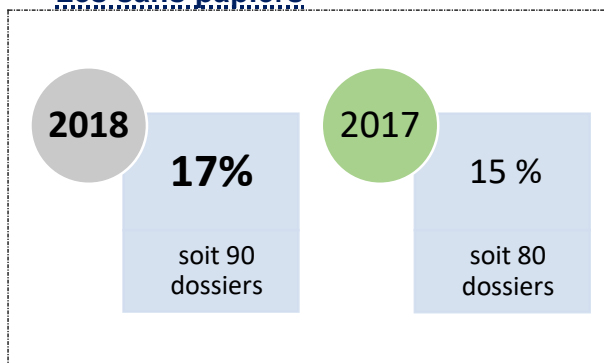
Inquiet pour les enfants, le CPMS nous a alerté afin que nous intervenions au vu des circonstances précaires. Constatant les réelles difficultés rencontrées par cette mère seule avec ses enfants, l'assistante sociale a annulé la dette pour permettre l'inscription des enfants et leur permettant ainsi de bénéficier d'un repas équilibré et sain.

III. Le profil des familles

Les familles rencontrées sont réparties en 5 catégories. Les schémas ci-dessous illustrent la répartition.

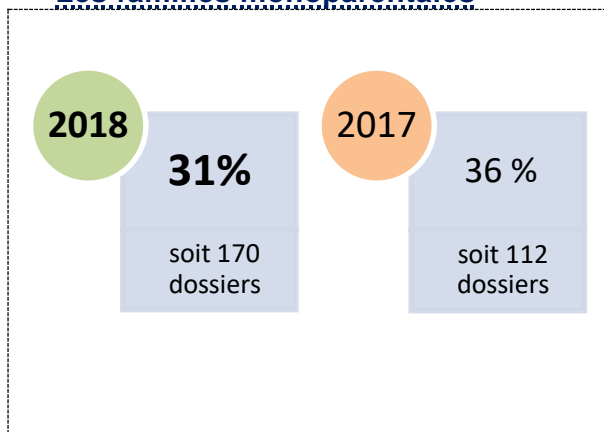


• Les sans papiers



Les familles en séjour irrégulier vivent dans des conditions d'extrême précarité. Sans aucune ressource ni droit, elles éprouvent beaucoup de difficultés à trouver un logement, à se faire soigner, à accéder à une alimentation de qualité, etc. La nutrition est un des déterminants de la santé, notre intervention œuvre donc à garantir à ces enfants un repas sain et équilibré.

• Les familles monoparentales

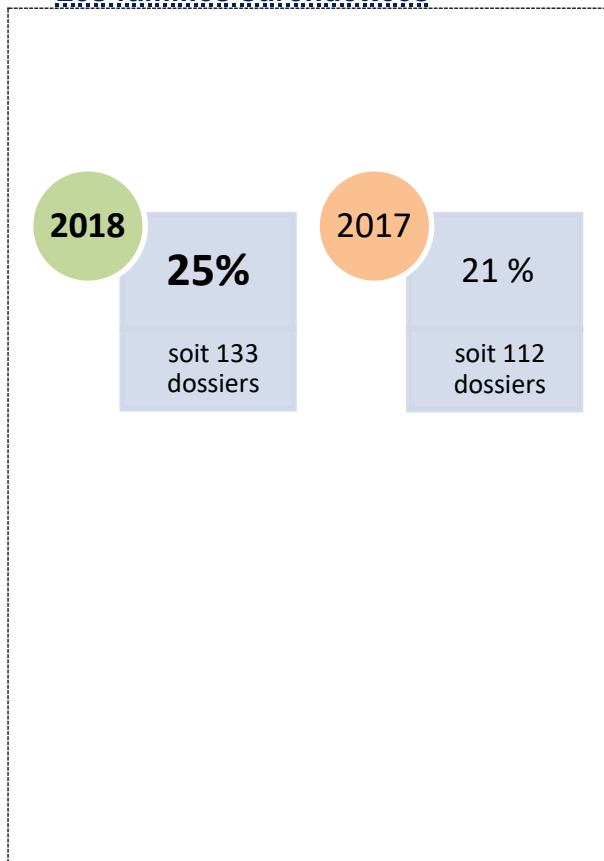


On ne peut réellement affirmer que cette catégorie a diminué. En effet, un certain nombre de familles monoparentales ont été intégrées à la catégorie « surendettement », l'ampleur de leurs dettes étant conséquent.

Il s'agit essentiellement de mères isolées qui n'arrivent pas à faire face à leurs dépenses courantes avec un seul revenu (souvent un revenu de remplacement). Très peu entourées, elles tombent très vite dans l'engrenage du crédit qui leur donne, un moment, l'illusion de pouvoir s'en sortir.

Vulnérables et fragilisées, nourrir leurs enfants de manière équilibrée et saine devient un défi journalier.

- **Les familles surendettées**



Cette catégorie connaît une nette progression. Les familles rencontrées croulent sous le poids des dettes au point de négliger leurs propres besoins et ceux de leurs enfants. Le budget alimentation est fortement réduit au profit des créanciers qui disposent d'un arsenal de procédures de récupération pour obtenir satisfaction. Les familles, quant à elles se retrouvent démunies et tombent très souvent en dépression. Les enfants en subissent les conséquences, leurs besoins n'étant plus assurés correctement, ce qui entrave leur épanouissement aussi bien physique que psychologique.

Il faut préciser que l'augmentation résulte essentiellement du basculement de plusieurs familles monoparentales dans le surendettement.

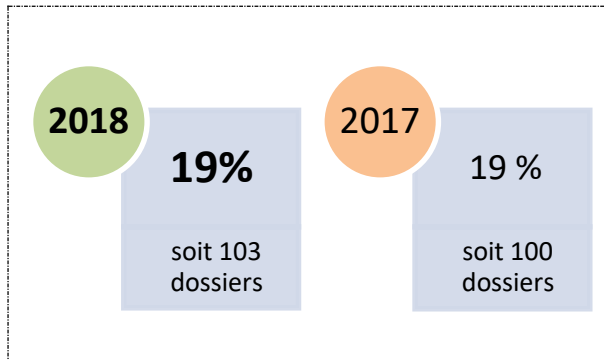
Ces familles monoparentales sont souvent engagées dans une procédure de médiation amiable ou judiciaire, nous avons donc décidé de les reprendre sous cette dénomination « familles surendettées ».

Le surendettement ne cesse de croître, une conséquence de la pauvreté qui touche de plus en plus de familles à Bruxelles.

Notre soutien permet à ses familles d'assurer à leur enfant un repas équilibré, ce qui réduit un peu le sentiment de culpabilité de ces familles qui pensent avoir échoué dans leur rôle de parents.

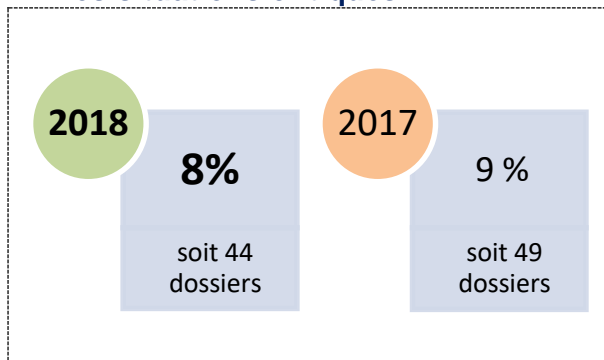
Notre aide participe, d'une certaine manière, à la lutte contre le surendettement en soutenant ces familles au niveau d'un besoin essentiel.

- **Les revenus insuffisants**



Cette catégorie reste constante et concerne essentiellement des couples avec un seul revenu (chômage, mutuelle) ou des travailleurs aux revenus modestes. Ils éprouvent beaucoup de difficultés à assurer convenablement leurs besoins de base.

- **Les situations critiques**



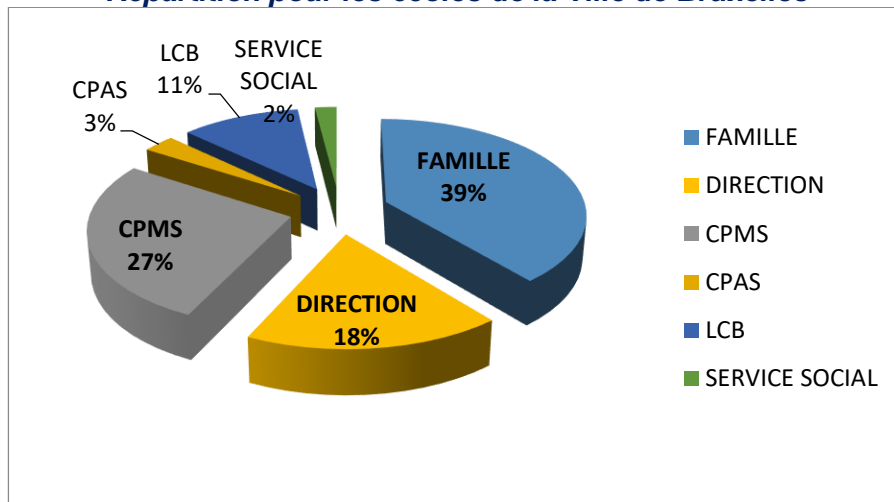
Soucieux du bien être des enfants, nos partenaires nous alertent lorsqu'ils constatent des cas urgents où le bien être de l'enfant est mis en péril. Une alimentation pauvre et inadaptées aux besoins de l'enfant peut entraîner des soucis de santé. Des situations de mères et enfants sans foyer ni revenus, les cas de violences conjugales, d'expulsions suite au non-paiement du loyer, etc sont portées à notre attention.

Notre service peut ainsi apporter un soutien à l'école en soutenant les parents et en offrant à ces enfants un repas équilibré et sain.

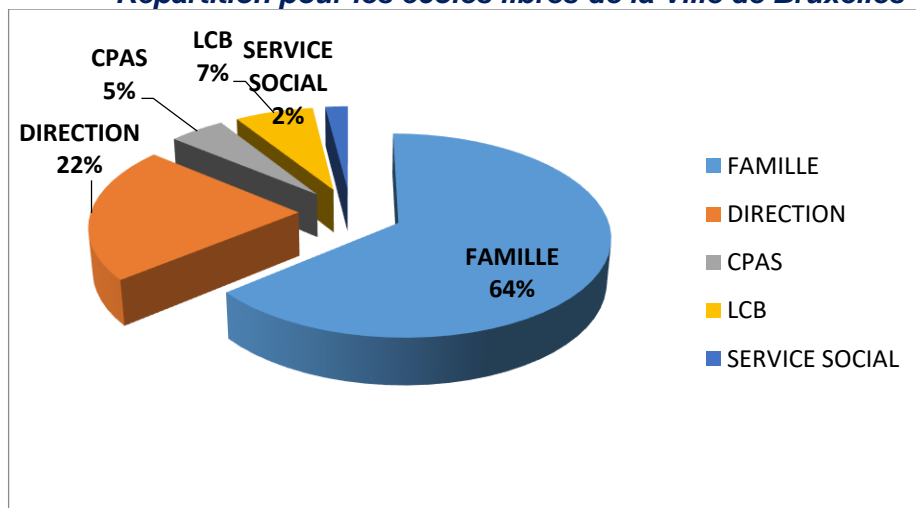
IV. Le mode d'introduction des demandes.

Les demandes d'aides sont portées à la connaissance du service social par différents vecteurs. Étudions, ci-dessous, la répartition par type d'école.

Répartition pour les écoles de la Ville de Bruxelles



Répartition pour les écoles libres de la Ville de Bruxelles



1 Les familles

Les familles restent les demandeurs majoritaires comme en 2017. Nous enregistrons une augmentation de 7 % pour les écoles libres et de 2 % pour les écoles de la Ville de Bruxelles. Ce sont des familles qui connaissent déjà notre service et qui reprennent directement contact avec l'assistante sociale pour introduire une demande de prolongation.

2 Les Centre psycho-médicosociaux

Les CPMS, de par leur position centrale dans les établissements scolaires, créent le lien entre les familles nécessiteuses et notre service. L'augmentation de 1 % témoigne de notre étroite collaboration. Elle contribue à soutenir les plus défavorisés et à préserver particulièrement le bien-être des enfants en leur octroyant des repas nutritionnels.

Les CPMS nous soumettent souvent des nouvelles demandes. Dès que les familles connaissent notre service, les CPMS souhaitent rendre les parents autonomes en les invitant à prendre contact avec notre service pour les demandes de prolongation.

3 Les directions des écoles de la Ville de Bruxelles

En 2018, nous comptabilisons 18 % de demandes initiées par les directions, une diminution par rapport à 2017 (21 %). Cette différence peut s'expliquer par la distribution de repas gratuits dans 8 écoles maternelles. Ces écoles prenaient souvent contact avec nos services pour nous faire part des situations difficiles. Cette année, ces directions n'ont pas dû faire appel à notre service. Précisons que les directions des écoles de la ville de Bruxelles nous présentent directement les cas les plus urgents.

des écoles Libres de la Ville de Bruxelles

Nous constatons également une forte diminution des demandes directement introduites par ces écoles. Nous sommes passés de 35 % en 2017 à 22 % en 2018 soit une diminution de 13 %. Le changement de personnel dans certaines écoles libres peut expliquer cette diminution. Il faut, en effet, un certain temps avant qu'une collaboration ne s'installe.

4 Le service social des Cuisines Bruxelloises

Le nombre de demandes initiées directement par le service social des Cuisines Bruxelloises progresse en 2018 (+3 %). On dénombre 11 % de demandes pour les écoles de la Ville et 7 % pour les écoles libres. L'assistante sociale, faisant partie d'une équipe pluridisciplinaire, est amenée à apporter son soutien au service encaissement en raison des nombreux appels que ce service enregistre. C'est l'occasion, pour celle-ci, d'être au premier rang pour détecter les familles pouvant connaître une situation financière délicate. On enregistre une augmentation de 3 % de nos demandes.

Cette progression a été favorisée par l'étroite collaboration avec les écoles et les CPMS. Comme chaque année, nous identifions ensemble les familles en difficulté figurant sur la liste des enfants suspendus des repas.

39 familles ont été repérées. Notre assistante sociale les a contactées afin de les renseigner sur notre existence et les possibilités d'aide.

Concrètement, nous avons accordé à 24 familles une gratuité rétroactive permettant l'annulation de la dette. Le profil de ces familles justifiait notre soutien.

Profil des familles	Nombre
Sans papier	4
Mère isolée	12
Situation de surendettement	5
Revenu insuffisant	1
Situation critique (négligences)	2

Malgré notre invitation à venir nous rencontrer pour évaluer leurs situations, 13 familles n'ont, quant à elles, pas réagi. L'annulation de la dette n'est pas automatique mais est fondée sur l'enquête sociale. Il est de la responsabilité du parent, en connaissance de notre existence, d'y accéder ou pas.

Aides accordées	Nombre
Annulation de la dette	24
Aucune aide suite à l'absence de réaction de la famille	13
Prise en charge par le CPAS de Bruxelles	2

5 Le CPAS de la Ville de Bruxelles

Le CPAS de la Ville de Bruxelles a réorienté vers notre service 8 % de demandes d'aides pour des enfants scolarisés dans les écoles de la Ville et les écoles libres, car ceux-ci ne réunissaient pas les critères fixés par le Centre. Soit une augmentation de 4 % par rapport à 2017.

Les demandes introduites par le CPAS concernent essentiellement :
 des sans-papiers qui ne se voient accorder par le CPAS que l'aide médicale urgente ;
 certaines familles fréquentant le service de médiation de dettes du CPAS de Bruxelles qui accueille un public plus large (travailleurs, chômeurs,...) ;
 des travailleurs sous contrat article 60 qui franchissent de plus en plus les portes de notre service.

6 Les services sociaux

En 2018, 4 % des demandes sont introduites par les services sociaux (contre 5 % en 2017), tels que des services de proximité qui accompagnent des familles dépassées psychologiquement et financièrement, ainsi que les Maisons d'accueil spécialisées dans les violences conjugales.

V. Analyse des tarifs octroyés

Écoles du réseau libre

Type de tarification	Nombre de Repas en 2018	Nombre de Repas en 2017	Évolution
Famille nombreuse	6.062	9.557	-36,6 %
Tarif réduit	168	389	-56,8 %
Tarif minimum	420	480	-12,5 %
Gratuité	11.274	11.851	-4,9 %

On observe, en 2018, un recul généralisé de l'ensemble des tarifs.

Certaines écoles libres se chargent elle-même de la gestion des commandes et de la facturation des repas auprès des familles.

En début d'année scolaire, nous avons souhaité établir la communication avec ces écoles en leur adressant un courrier détaillant nos tarifs et nos aides. N'ayant pas obtenu les réactions attendues, nous les avons contactées par téléphone afin d'encourager la collaboration et surtout insister sur l'intérêt d'informer les familles de notre existence. Cela va prendre un certain temps pour instaurer un réel partenariat, car il faut prendre en considération le changement de secrétaire dans une école.

Les demandes viennent essentiellement de 2 écoles libres dont la gestion des repas est assurée directement par les Cuisines Bruxelloises.

Écoles de la Ville de Bruxelles

Type de tarification	Nombre de Repas en 2018	Nombre de Repas en 2017	Évolution
Famille nombreuse	92.681	84.521	9,7 %
Tarif réduit	7.153	9.796	-27 %
Tarif minimum	9.349	10.634	-12,1 %
Gratuité	94.646	102.573	-7,7 %

À l'exception du tarif « famille nombreuse », les autres tarifs connaissent une diminution importante. En effet, le projet pilote offrant la gratuité des repas dans certaines écoles maternelles a eu un impact sur nos chiffres 2018.

67 enfants, pris en charge par le projet pilote en 2018, avaient obtenu un tarif préférentiel ou une gratuité pour la période de septembre à décembre 2017.

Depuis 2017, nous avons ajouté sur la fiche d'inscription la mention « famille nombreuse » afin de mettre en évidence l'existence de ce tarif. Ce qui a permis à de nombreux parents de nous faire parvenir leur composition de ménage.

En tenant compte de ces résultats positifs, il serait judicieux de mettre en lumière l'existence d'autres tarifs préférentiels dans la brochure d'information remise aux parents en début d'année scolaire.

VI. Conclusion

Nos aides sont destinées aux enfants les plus fragilisés de notre société. Ainsi, nous participons à la protection de l'enfant en lui assurant des repas équilibrés et sains.

Une alimentation équilibrée est essentielle à la bonne croissance de l'enfant et à son développement psychique. Nous devons donc nouer encore plus d'alliances avec le réseau scolaire pour nous assurer ensemble que chaque enfant scolarisé ait accès à une alimentation de qualité.

Chaque année, nous atteignons plus de familles qui viennent nous raconter leurs difficultés d'élever des enfants tout en étant pauvre. Sans jugement, notre service leur apporte une écoute bienveillante et une aide adaptée pour que leurs enfants ne ressentent pas d'inégalité au niveau alimentaire à l'école.

Les situations de pauvreté ne cessent de croître et ce sont les enfants qui en pâtissent le plus. Notre service social doit poursuivre son action qui bénéficie aux familles les plus démunies.

Nous reprenons ci-dessous un récapitulatif des tarifs en vigueur pour l'année académique 2018-2019 (territoire de la Ville de Bruxelles) :

Les différents Tarifs appliqués par les LCB :	Prix appliqués pour l'année 2018 - 2019	Tarif accordé aux familles :	Justificatifs à présenter
<i>Tarif plein</i>	Mat : 2,55 € Prim : 2,67 €	ne rencontrant pas de difficultés socio-économiques.	
<i>Famille nombreuse</i>	Mat : 2,18 € Prim : 2,32 €	où il y a au moins 3 enfants à charge, qui n'ont pas encore atteint l'âge de 18 ans au moment de la demande (l'âge de l'obligation scolaire).	<i>Composition de ménage récente*</i>
<i>Tarif réduit</i>	Mat : 1,53 € Prim : 1,68 €	<ul style="list-style-type: none"> - à charge du CPAS (revenu d'intégration taux famille 1.254,82 €), - disposant d'un revenu de remplacement (chômage, indemnités maladie,...) - disposant de ressources équivalentes au montant accordé par le CPAS 	<i>Attestation de revenus récente*</i>
<i>Prix minimum</i>	0,84 €	<ul style="list-style-type: none"> - disposant de revenus de remplacement (chômage, CPAS, mutuelle,...) et connaissant une situation d'endettement. - des cas exceptionnels peuvent se présenter (essentiellement social) et demander d'urgence une intervention tel qu'une famille qui n'a plus de gaz... - personnes qui rencontrent une situation sociale et /ou économique difficile et qui peuvent intervenir un minimum,... 	<i>Ce tarif est accordé suite à une enquête sociale réalisée par notre service social</i>
<i>Gratuité</i>	0,00 €	<ul style="list-style-type: none"> - négligence parentale (mauvaise alimentation, mauvaise hygiène, désinvestissement auprès des enfants, problèmes d'alcoolisme, problème psychologique,...) qui entrave une bonne alimentation de l'enfant. - Personnes sans aucun revenu pour diverses raisons (non aidé par le CPAS temporairement, exclu du chômage, réfugiés,...) - Revenu de remplacement avec un surendettement fort important, 	<i>Ce tarif est accordé suite à une enquête sociale réalisée par notre service social</i>

✓ Familles nombreuses*

Les parents doivent fournir une composition de ménage. Lorsque 3 enfants ou plus de la même famille sont inscrits aux repas, le tarif famille nombreuse est appliqué automatiquement sans justificatif.

✓ Tarif réduit*

Pour l'application de ce tarif, une attestation des revenus suffit.



IV. Département du Personnel

Les différentes statiques exposées ci-après, représentent la situation de l'association en terme de ressources humaines pour l'année 2018.

Nombre de travailleurs

Le nombre moyen de travailleurs au cours de l'exercice 2018 est de 289, ce qui représente 261,9 équivalents temps plein.

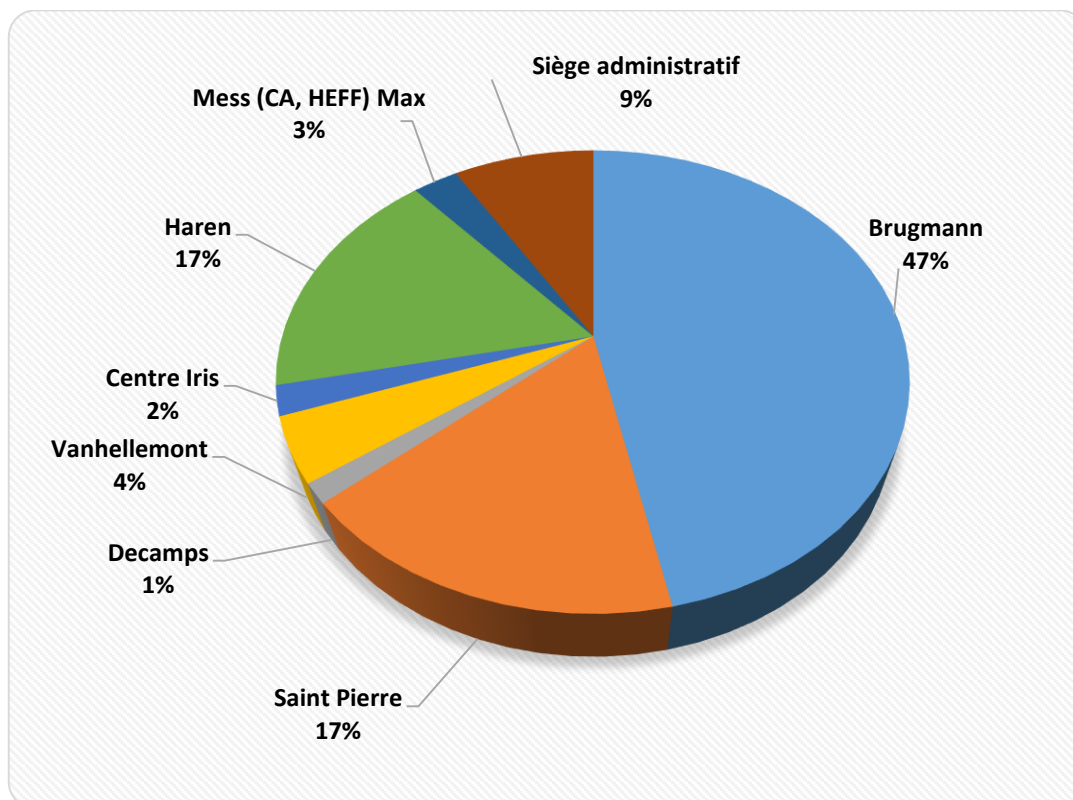
Comme nous pouvons voir dans le tableau ci-dessous, 77 % de notre personnel est occupé à temps plein.

La surreprésentation masculine dans nos équipes reste d'actualité (63 %) et ce au vu des métiers de terrain comptant le nombre le plus élevé de travailleurs, à savoir cuisinier, chauffeur et magasinier.

Occupation	Nombre	Homme	Femme
Travailleurs "temps plein"	221	150	72
Travailleurs "temps partiel"	68	31	37
Nombre total de travailleurs	289	181	108
Total en équivalents temps plein	261,9	168,3	93,6

L'activité de l'Association est divisée en deux grands départements (Santé et Enfance/Hors Foyer) avec 10 unités d'exploitation.

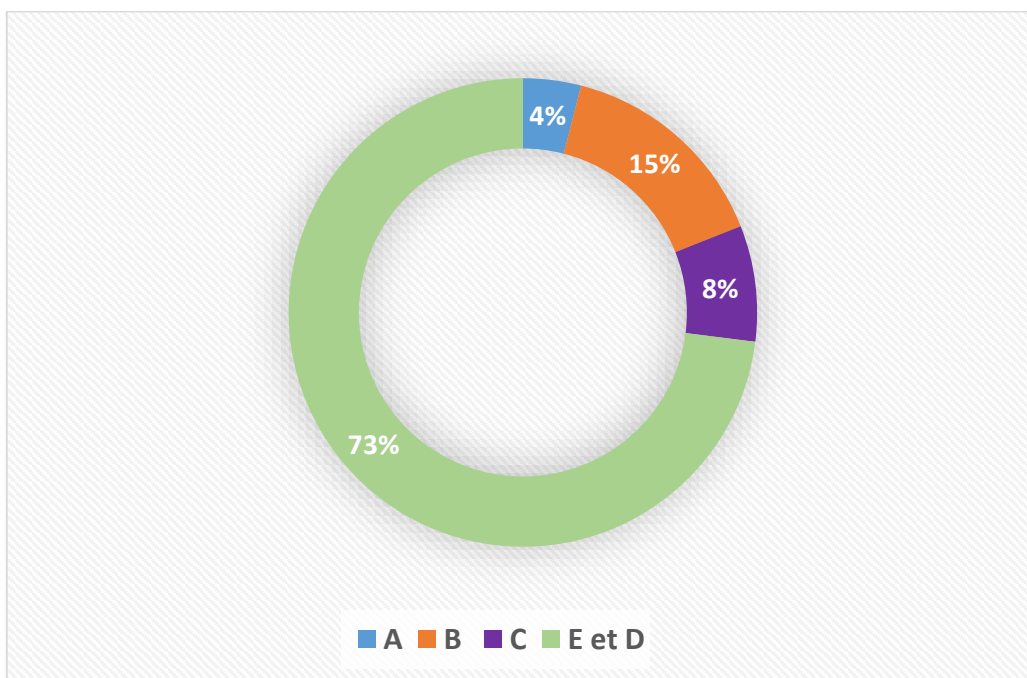
Le plus grand nombre de travailleurs est occupé sur l'UCP Brugmann.



Répartition des ETP par niveau barémique

Les niveaux D et E représentent 73 % du personnel correspondant quasi dans sa totalité à des collaborateurs occupant des postes de production, traitement et livraison des denrées alimentaires.

Le personnel administratif de l'Association représente 24 % de l'effectif de l'Association en ce y compris les diététiciens dont une partie de leur temps est consacrée au contrôle des chaînes de portionnement et montage de plateaux repas.



Pour mener à bien notre mission, nous comptons également avec la collaboration de 38 agents mis à disposition par les trois CPAS faisant partie des membres associés des Cuisines Bruxelloises.

CPAS	Nombre d'agents art. 60 § 7 mis à disposition
Ville de Bruxelles	30
Jette	6
Anderlecht	2

Afin de garantir un bon encadrement, ces 38 agents sont répartis sur 6 lieux d'exploitation (Brugmann, Saint-Pierre, Haren, Resto Centre Administratif, Vanhellemont, Centre Iris).

Mouvements de personnel

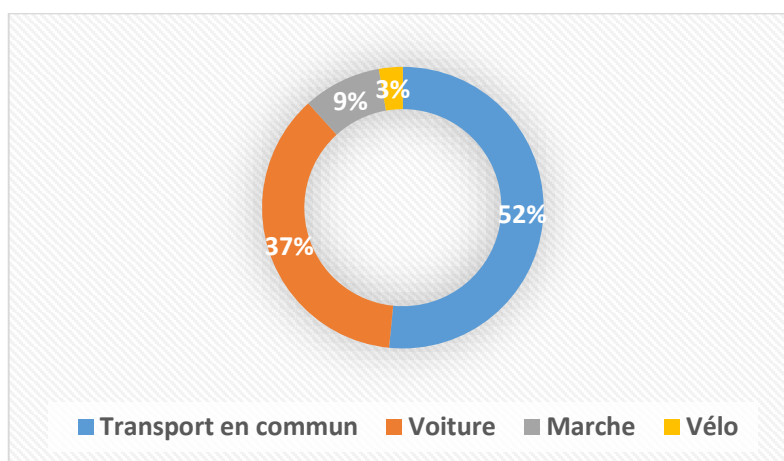
Durant l'année 2018, nous avons enregistré :

- 143 entrées en service dont 30 travailleurs ordinaires et 113 dans le cadre d'une occupation d'étudiant aussi bien pendant la période estivale que les weekends et jours fériés.
- 158 cessations de fonction dont 113 concernent des contrats étudiants.

Motif de fin de contrat	Nombre
Démission	5
Faute grave	3
Fin de contrat à durée déterminée ou contrat de remplacement	11
Force majeure (inaptitude définitive)	8
Licenciement	4
Pension	11
Transfert	2
Fin de contrat étudiant /contrat d'insertion socioprofessionnelle	114

Mobilité

L'activité de l'Association implique une prestation avec des plages horaires allant de 5h30 à 20h00, malgré cela l'utilisation de la voiture est minoritaire par rapport à l'utilisation des moyens de transport en commun et la mobilité douce.



Nouvel avantage pour le personnel

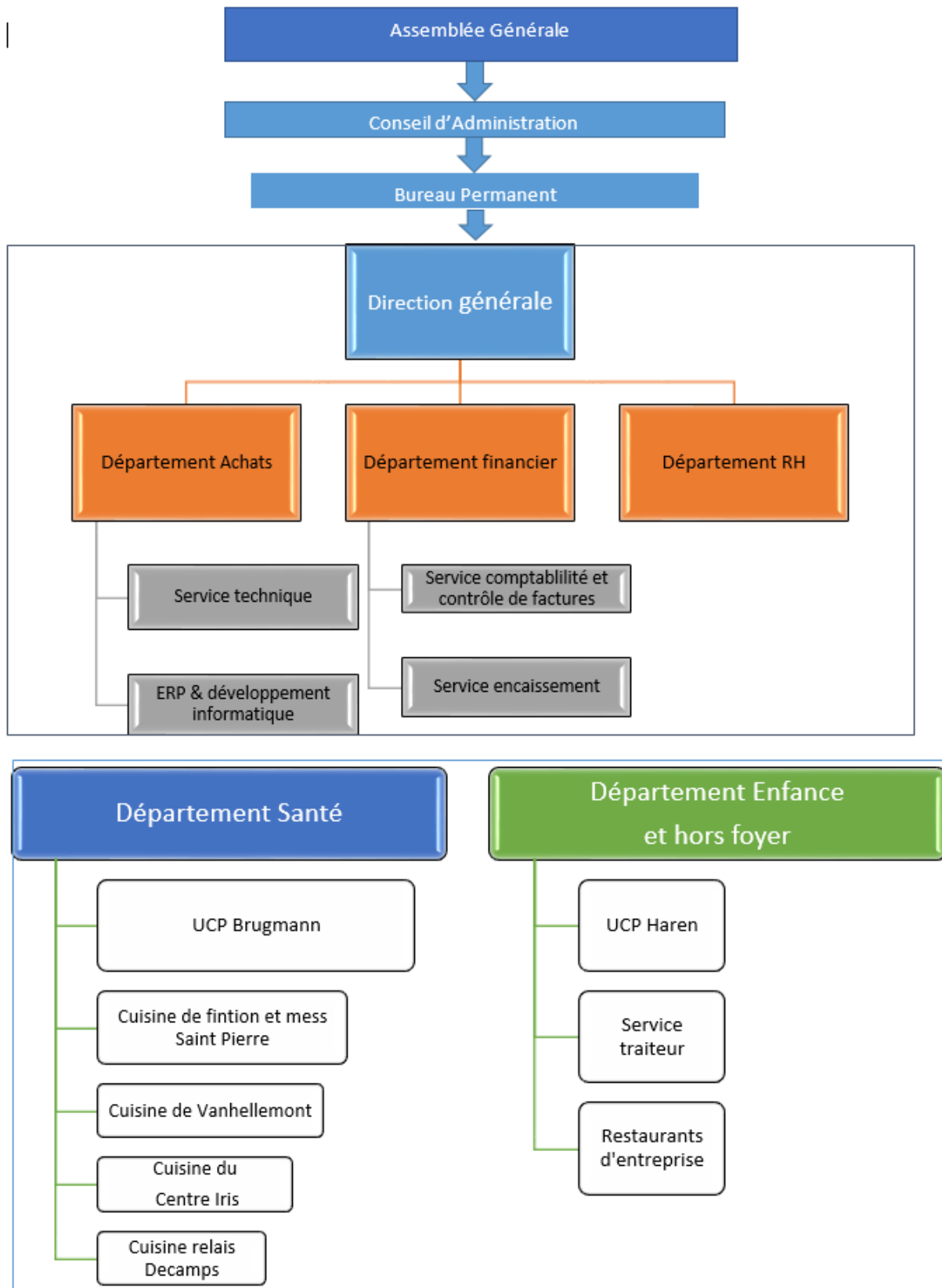
Comme suite aux différentes réunions avec les organisations syndicales, le Conseil d'Administration en sa séance du 4 juin 2018 a décidé d'octroyer la **programmation sociale** aux membres de l'Association et ce à partir de l'année de référence 2017.

Activités à destination du personnel

Durant l'année 2018 nous avons proposé plusieurs animations et événements à destination des collaborateurs, tels que le drink de nouvel an, la fête à destination du personnel organisée dans un lieu au design à la fois urbain et chaleureux : Le Bazaar Brussels.

Et bien d'autres en collaboration avec le service social « ASBL SOBRU », comme la Saint Nicolas pour les enfants du personnel.

Organigramme



V. Ordonnance

Transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics et inventaires des marchés publics

NOM	Prénom	Jetons de présence	Frais de représentation	Avantages
ABID	Fatima	1.200,00 €	- €	- €
ALAMAT	Faten	1.560,00 €	- €	- €
AWADA	Ahmad	- €	- €	- €
BARNSTIJN	Michel	1.200,00 €	- €	- €
BEOZIERE	Christian	1.920,00 €	- €	- €
BOELPAEPE	Jean-Jacques	- €	- €	- €
CLOSE	Philippe	- €	- €	- €
COPPENS	Christian	360,00 €		
CUMPS	Fabrice	- €	- €	- €
D'HONDT	Bernard	9.900,00 €	- €	- €
DE BEUCKELAERE	Katrien	1.200,00 €	- €	- €
DISLI	Halil	2.400,00 €	- €	- €
DUBOCCAGE	Chantal	2.400,00 €	- €	- €
EL KTIBI	Ahmed	- €	- €	- €
ELECTEUR	Joelle	1.920,00 €	- €	- €
FRELINX	Florence	- €	- €	- €
GELAS	Isabelle	1.320,00 €	- €	- €
GLINEUR	Rita	- €	- €	- €
HARICHE	Faouzia	11.400,00 €	- €	- €
HOORENS	Jose	2.040,00 €	- €	- €
HOUBA	Delphine	1.440,00 €		
LOBJOIS	Morgane	120,00 €	- €	- €
MALENGREAU	Nicole	480,00 €		
MAMPAKA	Mankamba	1.800,00 €	- €	- €
MATERNE	Christian	2.040,00 €	- €	- €
MIROIR	Fabienne	2.400,00 €	- €	- €
POURTOIS	Christophe	- €	- €	- €
RIES	Frédérique	1.080,00 €	- €	- €
TENOUTASSE	Sylvie	240,00 €	- €	- €
ULUSOY	Mustafa	1.680,00 €	- €	- €
VAN HALLEM	Hendrik	360,00 €	- €	- €
WAUCQUEZ	Frederic	2.520,00 €	- €	- €
WILLAME	Elise	120,00 €	- €	- €
<i>Pas de frais de représentation, ni d'indemnité, ni de voyage organisé</i>				

Présence des membres aux séances :

NOM	Prénom	Réunion	Nombre de séances en 2018	Participation des mandataires aux séances
ABID	Fatima	AG, CA et BP	21	10
ALAMAT	Faten	AG, CA et BP	21	13
AWADA	Ahmad	AG et CA	3	0
BARNSTIJN	Michel	AG et CA	20	10
BEOZIERE	Christian	AG, CA et BP	21	16
BOELPAEPE	Jean-Jacques	AG et CA	3	0
CLOSE	Philippe	AG	3	0
COPPENS	Christian	AG et CA	3	3
D'HONDT	Bernard	AG, CA, BP et RP	36	33
DE BEUCKELAERE	Katrien	AG et CA	20	10
DISLI	Halil	AG, CA et BP	21	20
DUBOCCAGE	Chantal	AG, CA et BP	21	20
EL KTIBI	Ahmed	AG et CA	3	0
ELECTEUR	Joelle	AG, CA et BP	21	16
FRELINX	Florence	AG et CA	17	6
GELAS	Isabelle	AG et CA	20	11
GLINEUR	Rita	AG et CA	3	0
HARICHE	Faouzia	AG, CA, BP, RP, RS	38	38
HOORENS	Jose	AG et CA	20	17
HOUBA	Delphine	AG et CA	17	13
LOBJOIS	Morgane	AG et CA	3	1
MALENGREAU	Nicole	AG	4	4
MAMPAKA	Mankamba	AG, CA et BP	21	15
MATERNE	Christian	AG et CA	20	17
MIROIR	Fabienne	AG, CA et BP	21	20
POURTOIS	Christophe	AG et CA	3	0
RIES	Frédérique	AG et CA	17	9
TENOUTASSE	Sylvie	AG et CA	3	2
ULUSOY	Mustafa	AG et CA	17	14
VAN HALLEM	Hendrik	AG	4	3
WAUCQUEZ	Frederic	AG, CA et BP	21	20
WILLAME	Elise	AG et CA	1	1

AG = Assemblée générale, **CA** = Conseil d'Administration, **BP** = Bureau Permanent,
RP = Réunion préparatoire, **RS** = Réunion syndicale

Marchés publics 2018 - inventaire des marchés de plus de 30.000 euros HTVA									
Nom du marché	Type de marché	Procédure	Date de désignation par le Conseil d'Administration	Marché valide	Lot éventuel	Société	N° d'entreprise	Adresse	Montant HTVA
Nettoyage des réseaux d'extraction, de ventilation et des locaux à température contrôlés des sites des Cuisines Bruxelloises	Services	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, §1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	05-03-18	48 mois	Non	IGIENAIR SPRL	BE641881563	Chaussée de Waterloo 200 1640 à Rhode-Saint-Genèse	53.880,00 €
Acquisition et installation d'un self-service	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, §1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	05-03-18	/	Non	SABEMAF SA	BE474265761	Avenue Eiffel 8 à 1300 Wavre	67.000,00 €
Remplacement par acquisition et installation d'un lave-vaisselle tunnel	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, §1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	19-03-18	/	Non	SABEMAF SA	BE474265761	Avenue Eiffel 8 à 1300 Wavre	128.049,84 €
" PRESTATIONS D'ASSISTANCE INFORMATIQUE	Services	procédure négociée directe avec publication préalable	16-04-18	12 mois	Non	PIERRE RENARD		Avenue de Broqueville 216 bte 12 à 1200 Bruxelles	32.500,00 €
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE	Services	Procédure négociée directe avec publication préalable, justification: l'article 41, §1, 1° (la valeur estimée HTVA n'atteint pas le seuil de 221.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	16-04-18	24 mois avec possibilité de deux reconductions de 12 mois	Non	Par cascade : 1. DAOUST SA, 2. MANPOWER (BELGIUM) SA 3. RANDSTAD BELGIUM NV.	1. BE400523292 2. BE412695309 3. BE402725291	1. Galerie De La Porte Louise 203, Bte 5 à 1050 Bruxelles 2. Avenue Des Communautés 110 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert 3. Keizer Karellaan 586, Bus 8 à 1082 Brussel	Sur base de coefficient
Denrée alimentaire - Service traiteur	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, §1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	04-06-18	12 mois	Non	GRAINS NOIRS sa	BE446319071	Joseph Scholsstraat 13-15 à 1080 Bruxelles	45.501,50 €
CHAUSSURES DE SECURITE	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, §1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	18-06-18	48 mois	Non	VDP SAFETY NV	BE452226074	Binnensteenweg 160 2530 Boecheut	28.846,00 €

CARBURANT POUR PARC DE VOITURES DE SOCIETE ET VEHICULES DE SERVICE	Fourniture	Procédure négociée directe avec publication préalable, justification: l'article 41, §1, 1° (la valeur estimée HTVA n'atteint pas le seuil de 221.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	18-06-18	48 mois	Non	EG RETAIL (BELGIUM) BVBA	BE0406843239	Kapelsesteenweg 71 à 2180 Ekeren	200.000,00 € (sur base de réduction par litre)
CHARIOTS REPAS ET BORNES	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	18-06-18	/	Non	G.B.M. SA	BE435370543	Rue De La Chaudronnerie 9 à 4340 Awans	107.494,00 €
Gardiennage de bâtiments	Service	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	18-06-18	48 mois	Non	G4S SECURE SOLUTIONS NV	BE406590643	Buro & Design Center Pb 77 Heizel Esplanade à 1020 Bruxelles	27.291,84 €
Maintenance et développement « Datameal » et outils informatiques 2018	Service	Application loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, Art. 42§1 ^{er} , 1°, d. Il (absence de concurrence pour des raisons techniques) ;	18-06-18	12 mois	Non	NSI IT Software & Services	BE450905686	Avenue de Finlande 8 à 1420 Braine l'Alleud	36.407,09 €
Papier	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	18-06-18	48 mois	Non	LYRECO BELGIUM NV	BE406469194	Rue Du Fond Des Fourches 20 à 4041Vottem	32.953,00 €
Vins et spiritueux	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	28-06-18	36 mois	Lot 1 (CHAMPAGNE)	CINOCO	BE402850106	Rue Pierre Van Humbeek 5 à 1080 Bruxelles ;	1.827,00 €
					Lot 2 (VIN EFFERVESCENT DE TYPE CAVA, PROSECCO, MOUSSEUX < 5 EUR HTVA)	CINOCO	BE402850106	Rue Pierre Van Humbeek 5 à 1080 Bruxelles ;	34.368,00 €
					Lot 3 (VIN EFFERVESCENT DE TYPE CAVA, PROSECCO, MOUSSEUX ENTRE 5 EUR HTVA ET 13 EUR HTVA)	CINOCO	BE402850106	Rue Pierre Van Humbeek 5 à 1080 Bruxelles ;	11.155,50 €
					Lot 4 (VIN ROUGE < 4 € HTVA)	VELU VINS	BE437940350	SA, Rue de la Bienvenue, 19 à 1070 Bruxelles ;	16.983,00 €
					Lot 5 (VIN BLANC < 4 € HTVA)	VELU VINS	BE437940350	Rue de la Bienvenue, 19 à 1070 Bruxelles ;	12.987,00 €

					Lot 6 (VIN ROSE < 4 € HTVA)	CINOCO	BE402850106	Rue Pierre Van Humbeek 5 à 1080 Bruxelles ;	405,00 €
					Lot 7 (VIN ROUGE < 7 € HTVA)	CINOCO	BE402850106	Rue Pierre Van Humbeek 5 à 1080 Bruxelles ;	7.200,00 €
					Lot 8 (VIN BLANC < 7 € HTVA)	CINOCO	BE402850106	Rue Pierre Van Humbeek 5 à 1080 Bruxelles ;	4.836,00 €
					Lot 9 (VIN ROUGE < 12 € HTVA)	CINOCO	BE402850106	Rue Pierre Van Humbeek 5 à 1080 Bruxelles ;	861,00 €
					Lot 10 (VIN BLANC < 12 € HTVA)	SLIGRO BELGIE	BE638787362	Wingepark 10 à 3110 Rotselaar ;	3.094,00 €
					Lot 11 (VIN - BOUTEILLE de 25 cl)	CINOCO	BE402850106	Rue Pierre Van Humbeek 5 à 1080 Bruxelles.	4.480,00 €
Extension marché "Matériel et travaux" Milieux d'accueil	Fourniture	Extension du marché LCB-DBK-2016-999-BECP-001 sur base de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, Art 38/4	28-06-18	/	Non	G.B.M. SA	BE435370543	Rue De La Chaudronnerie 9 à 4340 Awans	52.393,00 €
Marché boissons, soft-bières-eau	Fourniture	Prolongation du marché	04-09-18	01-07-19	Lots 1,2,3	HORECA LOGISTIC SERVICES	BE0424179218	Industrielaan 16-20 à 1740 Ternat	691.498,70 €
Acquisition, installation et mise en service de marmites de cuisson	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	04-09-18	/	Non	SABEMAF SA	BE474265761	Avenue Léonard de Vinci 13 à 1300 Wavre	132.440,00 €
Marché Produits Secs	Fourniture	Prolongation du marché	12-11-18	14-12-19	Lots 4-5-7-8	JAVA	BE0426511473	Wingepark 103110 à Rotselaar	259.654,39
				14-12-19	Lots 1-2-3-6	BIDVEST	BE0415586897	Avenue Deli XL 1 6530 à Thuin	1.152.135,17
Acquisition et installation de 3 fours et 9 chariots	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	26-11-18	/	Non	RATIONAL BELGIUM NV,	BE467236429	Westpoort 62 à 2070	56.299,58 €

Enlèvement et analyses microbiologiques sur des échantillons de denrées alimentaires diverses ainsi que tests de surface	Service	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 89, § 1, 2° (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 750.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	10-12-18	48 mois	Non	BRULABO	BE203071973	Avenue du Maelbeek 3 à 1000 Bruxelles	88.869,84 €
Vaisselle - MATERIEL DIVERS DE CUISINE	Fourniture	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	10-12-18	48 mois	Lot 1 (PORCELAIN E)	VIEUX BEAU DOUR SPRL	BE0417528382	Avenue Jules Sartieaux 27 à 7370 Wiheries	72.170,40 €
					Lot 2 (COUVERTS)	VERRAX GALAND-LAMY NV	BE479330943	Oudstrijdersstraat 56 à 1600 Sint-Pieters-Leeuw	17.476,64 €
					Lot 3 (CLOCHES)	VIEUX BEAU DOUR SPRL	BE0417528382	Avenue Jules Sartieaux 27 à 7370 Wiheries	26.997,00 €
					Lot 4 (DIVERS)	FRANS DEMUYNCK NV	BE406998637	Tuileboomstraat 17 à 8880 Sint-Eloois-Winkel	24.268,58 €
Désignation d'un bureau d'études de cuisine professionnelle (UCP Anderlecht)	Service	Procédure négociée sans publication préalable, justification: l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	10-12-18	9 mois	Non	NC&BHAM SPRL et LEVEL STUDIO ARCHITECTES ET ASSOCIES SPRL	BE503770983	Rue de l'Hôtel des Monnaies 66 à 1060 Bruxelles	130.337,68 €
Système de gestion informatique des repas scolaires	Service	Procédure négociée directe avec publication préalable, justification: l'article 41, §1, 1° (la valeur estimée HTVA n'atteint pas le seuil de 221.000,00 €) - loi du 17 juin 2016	10-12-18	30-juin-25	Non	BIZZDEV SA	BE467143684	Chaussée D'Antoing 55 à 7500 Tournai	168.886,00 €

VI. Rapport Comptes 2018

Les « comptes annuels » provisoires tels qu'ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 11 juin 2019 sont édités sous forme du schéma complet de la Banque Nationale de Belgique.

Ces comptes annuels sont composés du bilan, du tableau de résultats et de ses annexes, en ce compris le bilan social.

a. **BILAN**

Le bilan comparatif entre 2018 et 2017 se présente comme suit :

Catégories de comptes		Libellés de comptes	2018	2017
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES	21	Immobilisations incorporelles	€ 46.252,29	€ 61.850,57
	22/27	Immobilisations corporelles	€ 1.893.069,69	€ 1.742.459,54
	28	Immobilisations financières	€ 415,00	€ 415,00
ACTIFS CIRCULANTS	30	Stocks et commandes en cours	€ 326.148,52	€ 176.364,68
	40/41	Créances à un an au plus	€ 6.562.981,58	€ 5.778.443,68
	54/58	Valeurs disponibles	€ 8.362.120,28	€ 9.592.082,54
	490/491	Comptes de régularisation	€ 465.665,31	€ 135.427,17
		Total de l'actif	€ 17.656.652,67	€ 17.487.043,18
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	10	Capital	€ 1.300.700,00	€ 1.300.700,00
	13	Réserves	€ 5.888.324,08	€ 6.168.722,26
	14	Résultat reporté (bénéfice)	€ 3.648.775,74	€ 2.487.590,19
	15	Subsides en capital	€ 329.653,46	€ 423.573,62
PROVISIONS & IMPÔTS DIFFERES	16	Provisions pour risques et charges	€ 106.774,88	€ 108.222,98
DETTES	17	Dettes à plus d'un an	€ 154.325,38	€ 302.471,88
	42/48	Dettes à un an au plus	€ 5.969.774,34	€ 6.461.511,69
	492/493	Comptes de régularisation	€ 258.324,79	€ 234.250,56
		Total du passif	€ 17.656.652,67	€ 17.487.043,18

Le total du bilan augmente ainsi de 0,97%, en passant de 17,5M€ à 17,7M€.

Afin de reprendre les éléments les plus marquants de 2018 :

A l'Actif :

- 1) Les immobilisations incorporelles diminuent par les dotations aux amortissements bien que l'on note une augmentation des interventions de prestataires informatique externes (7k€), en vue du développement de nos logiciels informatiques (RESCO & DATAMEAL). Ces interventions étant amortissables, l'augmentation est contenue quelque peu également.
- 2) La valeur des installations, machines et outillages augmentent suite à l'installation de nouvelles machines (+382 k€), dont notamment :
 - 115 k€ le tunnel de lavage de vaisselle
 - 132 k€ des chariots repas du CHU Brugmann (Astrid)
 - 47 k€ des fours
 Cette augmentation est notamment contrebalancée par les amortissements en cours.
- 3) L'augmentation des stocks est tant alimentaire (+76k€) que matérielle (+73k€).
- 4) L'augmentation des créances à un an au plus est essentiellement due à la hausse de la facturation 500k€ (entre autre avec le portage à domicile et des factures de régularisation) et des

factures qu'il reste à établir 398 k€ (suite aux travaux de passage en liaison froide par exemple) et des produits à recevoir 109k€ (régularisation de Maribel) .

- 5) Les valeurs disponibles diminuent quant à elles de 1.230 k€, contre une hausse de 767 k€ en 2017. Rappelons que cette valeur est prise à un moment précis et dépend tant des échéances des factures fournisseurs que du respect des échéances apportés par nos clients.
- 6) La hausse des comptes de régularisation s'explique pour 360k€ par la réception tardive de certains subsides (Ville de Bruxelles).

Au Passif :

- 1) Tout comme en 2017, les subsides en capital diminuent de 94k€ de par leurs amortissements.
- 2) Étant donné que le résultat 2018 est en boni, il a été réaffecté en prenant en compte :
 - Une ristourne exceptionnelle aux Associés de 300k€ indexée au même taux que l'ont été les tarifs (2,48% en moyenne), soit un montant de 307.440 €
 - Une affectation du résultat pour les travaux d'adaptation du site de Haren (150 k€) et du site d'Anderlecht (470 k€), ainsi que des chariots techniques avec bornes pour Brien (130k€)
 - Le solde est transféré au « Résultat Reporté » (130.787.37€)
- 3) Les réserves présentées sont modifiées par l'« utilisation » des réserves 2017 et les nouvelles affectations en « réserves » proposées ci-avant.

Rappelons que les réserves constituent un montant de nos fonds propres que nous « réservons » pour des investissements futurs. Toutefois, les mouvements de réserves n'ont pas d'impact sur le compte de résultat mais uniquement sur la répartition des fonds propres via les comptes d'affectation de résultat.

Ainsi, dans le tableau ci-dessous nous retrouvons l'évolution et la situation des Réserves

Projets	Situation réserves "autres réserves indisponibles"	Reprises des réserves	Approbation d'affectation aux réserves (CA 20/05/2019)	Situation Finale
	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2018	au 31/12/2018
CHUB - Travaux d'aménagements	2.204.684,41 €	- 447.904,18 €		1.756.780,23 €
CHUB - Equipements				
CHUB - Regroupement activité hospi & MRS*				
Astrid - Chariots technique avec borne	117.627,73 €	- 107.494,00 €		10.133,73 €
CHUSP - Chariots technique embarquée	660.033,22 €			660.033,22 €
CPAS de Bruxelles - Cuisines relais	601.064,90 €	- 15.000,00 €		586.064,90 €
CPAS de Bruxelles - Vésale *				
CPAS d'Anderlecht - Chariots technique embarquée	136.584,80 €			136.584,80 €
Haren - Adaptation bâtiment existant partie "techniques spéciales"	688.925,60 €		150.000,00 €	838.925,60 €
Cuisine d'Anderlecht - estimation pour les premiers travaux	250.000,00 €			250.000,00 €
New Bordet	255.129,40 €			255.129,40 €
UCP Anderlecht	794.672,20 €		470.000,00 €	1.264.672,20 €
<i>Pré étude rénovation (électricité)</i>				
<i>reprise de provision (regroupement MRS déplacement matériel fleexcool de Haren et Brugmann)</i>				
Brien - Chariots technique avec borne			130.000,00 €	130.000,00 €
Réserve Programmation sociale	460.000,00 €	- 460.000,00 €		0
Total du montant constitué en réserve	6.168.722,26 €	- 1.030.398,18 €		5.888.324,08 €

- 4) Tout comme en 2017, la baisse (149k€) des dettes à plus d'un an correspond à la diminution de la partie long terme des dettes financières et à leur reclassement en comptes de « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année ». Pour rappel, ces dettes sont liées à des emprunts effectués :
- en 2010 auprès de la BNP Paribas Fortis pour l'achat des chariots pour le CHU Brugmann et Sainte Gertrude
 - en 2009 auprès de Belfius pour l'acquisition de divers matériels
- 5) Les dettes à un an au plus sont également mouvementées (une baisse de 493 k€) par :
- une reclassification de l'ONSS (327k€)
 - l'annulation de la provision concernant la programmation sociale 2017 pour un montant de 450k€
 - contrebalancé par l'augmentation des pécules de vacances
 - ainsi que la contrepartie de la ristourne exceptionnelle accordée (307k€).

B. COMPTE DE RESULTATS

Le compte de résultats se solde, après ristourne aux associés, par un boni de 880.787,37 € et ce notamment de par les faits suivants :

- La régularisation de la facturation pour :
 - 88k€ concernant la crèche Bocage et ce depuis décembre 2015
 - 127k€ concernant la régularisation d'un litige portant sur les repas de gardes auprès de César de Paepe et le CHU Saint Pierre (2016 à 2018)
- Des reprises de réduction de valeurs pour 100 k€
- La diminution ou la suppression de certains coûts :
 - suite à la révision des montants attribués aux membres des instances de l'Association
 - 41k€ sur les charges de transport extérieur suite à la reprise des activités des portages à domicile au 1er juillet 2018
 - 149k€ avaient été pris en charge suite à un litige fiscal

Au boni de l'année s'ajoute, à la rubrique « Résultat Reporté », 280.398,18€ qui correspondent à la différence entre les sorties et les entrées de Réserves.

Le compte de résultats comparatif 2018/2017 se présente dès lors comme suit :

Catégories de comptes	Libellés de comptes		2018	2017
VENTES & PRESTATIONS	70	Chiffres d'affaires	€ 24.533.757,23	€ 25.077.531,55
	74	Autres produits d'exploitation	€ 2.704.452,55	€ 1.570.964,85
COÛT DES VENTES & PRESTATIONS	60	Approvisionnements et marchandises	€ 9.161.301,90	€ 9.593.634,51
	61	Services et biens divers	€ 3.477.178,72	€ 3.015.772,07
	62	Rémunérations, charges sociales et pensions	€ 12.476.100,34	€ 12.004.592,32
	63	Amortissements, réductions de valeur et provisions	€ 401.373,87	€ 477.760,66
	64	Autres charges d'exploitation	€ 879.221,61	€ 887.948,03
		Bénéfice d'exploitation	€ 843.033,34	€ 668.788,81
PRODUITS FINANCIERS	75	Produits financiers	€ 95.201,97	€ 97.124,09
CHARGES FINANCIERES	65	Charges financières	€ 16.063,15	€ 22.877,43
		Bénéfice courant avant impôts	€ 922.172,16	€ 743.035,47
PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	Produits exceptionnels	€ 27.896,41	€ 5.535.686,79
CHARGES EXCEPTIONNELLES	66	Charges exceptionnelles	€ 69.281,20	€ 60.000,00
		Bénéfice de l'exercice	€ 880.787,37	€ 6.218.722,26

En ce qui concerne les **VENTES & PRESTATIONS** :

- 1) Le chiffre d'affaires est en régression de 2,11%, et ce avant toute ristourne.

Le chiffre d'affaire 2018, avant ristourne, est pour 65,75% (contre 64,86 % en 2017) composé des « J.A. » (journées alimentaires) dans le département Santé, soit 16,4M€ contre 16,5M€ l'année précédente. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les J.A. diminuent au niveau Hospitalier de 4% et de quelques unités (0,07%) au niveau MRS (Maison de Repos et de Soins). Les CPAS d'Anderlecht (+1%), de Jette (+2%), et d'Evere (+1%) progressent effectivement dans l'ensemble, tandis que le CPAS de la Ville de Bruxelles diminue (-0,6%).

Nous constatons que :

- La baisse des J.A. en hospitalier (+/-20.900) provient principalement des établissements CHUSP (- 3 k), CHUB (- 13 k), ainsi que Bordet (- 3 k) et CTR (- 2 k).

- Au niveau MRS, il est constaté que dans sa globalité, la baisse est concentrée sur les maisons de repos du CPAS B.

Pour d'avantage de détail, et permettre l'observation par rapport à l'année précédente, nous renvoyons au tableau de synthèse suivant :

Dépt	Etablissement	Type de prestations	JA 2018	EUROS 2018	JA 2017	EUROS 2017
Santé Hôpitaux	CHUB	JA "patients"	250.101	5.074.135 €	263.566	5.208.064 €
	CHUSP	JA "patients"	131.491	2.702.400 €	134.841	2.664.458 €
	CDP	JA "patients"	52.631	873.027 €	52.594	893.046 €
	HUDERF	JA "patients"	24.587	514.860 €	23.033	455.132 €
	BORDET	JA "patients"	35.173	670.814 €	38.476	760.286 €
	CTR	JA "patients"	31.780	559.015 €	34.124	584.885 €
Total Santé Hôpitaux			525.763	10.394.252 €	546.634	10.565.872 €
Dépt	Etablissement	Type de prestations	JA 2018	EUROS 2018	JA 2017	EUROS 2017
Santé MRS	CRHGB	JA "résidents"	41.949	731.179 €	43.160	732.857 €
	EGLANTINES	JA "résidents"	65.666	1.144.565 €	66.688	1.132.362 €
	PACHECO	JA "résidents"	0	0 €	6.637	112.696 €
	URSULINES	JA "résidents"	44.897	782.563 €	42.878	728.068 €
	VESALE	JA "résidents"	33.195	372.781 €	24.359	273.552 €
	STE GERTRUDE	JA "résidents"	54.703	953.478 €	58.226	988.677 €
	CPAS EVERE	JA "résidents"	27.969	446.949 €	27.808	432.971 €
	CPAS ANDERL	JA "résidents"	64.518	1.014.219 €	63.894	977.962 €
	CPAS JETTE	JA "résidents"	30.430	536.472 €	29.948	513.908 €
Total Santé MRS			363.328	5.982.206 €	363.598	5.893.053 €
Total général			889.091	16.376.459 €	910.232	16.458.924 €

La diminution de 21.141 J.A., entraine un recul du chiffre d'affaire de 82 k€. L'impact est atténué par l'indexation des prix, ainsi que par la régularisation des J.A. liées aux gardes auprès du CHU Saint-Pierre.

Dans le cadre de l'activité du département Santé, il y a lieu de tenir compte également des activités suivantes :

		2018		2017	
Saint Luc		123.394,41 €	5,56%	119.634,73 €	4,00%
Samu Social		0,00 €	0,00%	665.326,22 €	22,23%
Centre de jour Delta		32.992,89 €	1,49%	31.677,89 €	1,06%
Restaurant Sociaux Anderlecht		186.751,60 €	8,41%	226.245,89 €	7,56%
Soleil d'Automne		27.217,85 €	1,23%	28.837,06 €	0,96%
Portage à Domicile	Maisons de Quartiers	78.690,91 €	3,54%	136.097,24 €	4,55%
	Bruxelles	44.779,24 €	2,02%	inclus dans Maison de Quartier	
	Evere	25.414,83 €	1,14%	40.830,84 €	1,36%
	Jette	178.464,47 €	8,04%	146.728,88 €	4,90%
	Anderlecht	80.490,80 €	3,62%	inclus dans Maison de Quartier	
Mess Brugmann		15.744,98 €	0,71%	60.842,99 €	2,03%
Mess Saint-Pierre		197.273,15 €	8,88%	195.014,62 €	6,52%
Vente Directe - Hospitalier		1.104.608,32 €	49,73%	1.158.233,65 €	38,70%
Vente Directe - MRS		113.783,68 €	5,12%	169.381,26 €	5,66%
Distributeurs		11.460,58 €	0,52%	13.929,54 €	0,47%
TOTAL		2.221.067,71 €	100,00%	2.992.780,81 €	100,00%

En ce qui concerne les mess hospitaliers, suite à la fermeture du restaurant de Brugmann pour permettre son réaménagement (31/03/2018), la réduction du chiffre d'affaires s'explique de ce fait.

Par ailleurs, nous avons continué en 2018 l'activité de vente de repas.

Dans le département « **Enfance & Hors foyer** », le chiffre d'affaires peut être présenté comme suit :

Libellé activité	2018	2017
Repas Chauds (scolaires)	3.009.039,76 €	2.979.090,99 €
Repas Chauds (crèches)	1.195.319,58 €	922.151,23 €
Plaines Vacances (repas & collat.)	207.192,14 €	220.777,04 €
Mess et restaurants hors foyer	315.143,15 €	356.413,42 €
Ventes Directes (exemple : Transit)	39.998,60€	35.954,53 €
Ventes Directes aux Crèches	643.326,16 €	729.759,21 €
Ventes Directes aux Ecoles	113.411,24 €	109.869,37 €
Service Traiteur	695.186,31 €	630.804,33 €
Total général	6.218.616,94 €	5.984.820,12 €

Nous constatons une progression du chiffre d'affaires global de ce département de 3,91%.

Nous notons la progression du chiffre d'affaires généré par le service Traiteur de +64k€, pour atteindre 695k€ ; soit une augmentation de 10,2% par rapport à 2017, contre 9,88% l'année dernière. Cette augmentation est notamment due au fait des commandes liées aux élections d'octobre 2018 (Ville de Bruxelles, Saint-Josse Ten Noode & Evere).

- 2) Les autres produits d'exploitation sont en hausse de 72% (1.133k€) contre une baisse de 8,90% observée en 2017.

Cette augmentation est essentiellement due à la refacturation des travaux concernant les milieux d'accueil de la Ville de Bruxelles, les Ecoles de la Commune d'Anderlecht et celles de la ville de Bruxelles concernant la mise en conformité et le passage en liaison froide (860 k€). Nous avons effectivement souhaité permettre

la mise en perspective aisée avec les « Services et Biens Divers » concernant ces travaux. Cette opération est « nulle » étant donné que les factures sont entièrement financées, contre réception des justificatifs.

De plus, pour rappel, ce poste est principalement lié aux subsides octroyés par la Ville de Bruxelles pour ce qui concerne les tarifications sociales des repas dans les écoles sur le territoire de la Ville de Bruxelles et aux subsides liés au personnel (plan Activa, ACS, revalorisations barémiques, Maribel).

Il comporte également des récupérations de frais, que cela soit pour du personnel ou du matériel mis à disposition, ou des frais de rappels et des montants récupérés d'assurances.

Ainsi nous noterons également comme explication de l'augmentation de cette rubrique :

- 105k€ suite à des régularisations de Maribel concernant la période de 2016 à 2018
- 23k€ à charge de compagnies d'assurances

En ce qui concerne le **COÛT DES VENTES & PRESTATIONS** :

1) Les approvisionnements et marchandises sont en baisse de 4,51%, cette tendance avait déjà été observée en 2016 (-1,21%) et 2017 (-4,82%).

Nous observons une baisse sur la plupart des postes, et principalement sur les coûts liés à la viande, volaille et poissons.

Toutefois, quelques postes augmentent :

- Les desserts (+ 72 k€)
- Les matières premières alimentaire (+90 k€)
- Les boissons (+50k€)

2) Les services et biens divers sont en augmentation de 15% (+461k€) et ce essentiellement par l'acquisition des matériels pour les écoles et milieux d'accueil de la Ville de Bruxelles et Anderlecht, tout comme nous l'indiquons ci-avant dans la rubrique des autres produits d'exploitation, et ainsi soit une opération nulle.

3) Les charges de rémunération et de charges sociales sont en hausse de 3,93% (+472k€). Cette augmentation est essentiellement due à la mise en place de la programmation sociale depuis 2017. La rémunération des employés administratifs augmente également mais est contre balancée par la diminution des auxiliaires contractuels et statutaires. Il est à noter l'augmentation de la rémunération des chauffeurs contractuels, liés à la reprise de l'activité de portage à domicile.

4) Les dotations aux amortissements, réductions de valeur et provisions sont en diminution de 15,99% contre une augmentation de 6,21% en 2017. Cette diminution est due aux reprises de réduction de valeur sur créances commerciales, et ce, suite à l'application de la législation des dettes et créances (repas scolaires) liées à des personnes physiques qui ont dépassées 5 ans (en application de la nouvelle règle d'évaluation)

5) Les autres charges d'exploitation sont presque en équilibre par rapport à 2017 (- 0,98%) après une hausse de 14,15% en 2017.

Rappelons que ce poste est principalement constitué de l'enregistrement de la TVA non déductible pour un montant total de 809k€ (660 k€ en 2017). Cette augmentation de 149k€ sur ce poste est contrebalancé par le fait qu'en 2017 une charge équivalente avait été prise au niveau du précompte immobilier, suite au conseil de nos avocats et concernant le litige avec le SPF Finances à propos du précompte immobilier sur l'un de nos sites. Concernant ce litige, nous devrions obtenir une réponse en 2019.

Quant au **résultat financier (PRODUITS FINANCIERS – CHARGES FINANCIÈRES)**, il est en hausse de 6,18% contre la baisse de 3,55% observée en 2017, et ceci sous l'effet conjugué de :

- la baisse des charges financières de 6.841,28 € (due principalement à la diminution de la part remboursée en intérêts sur les emprunts effectués en 2010 pour l'achat des chariots pour Brugmann et Ste Gertrude auprès de BNP Paribas Fortis et ceux de 2009 pour l'acquisition de divers matériels de cuisine auprès de Belfius), ainsi que

- la baisse des produits financiers est liée étroitement à celle des produits des actifs circulants pour 2.475,58 € (intérêts bruts)

En ce qui concerne le **résultat exceptionnel**, (**PRODUITS EXCEPTIONNELS – CHARGES EXCEPTIONNELLES**), il peut être décomposé comme suit :

- en produits exceptionnels nous retrouvons 24k€ suite à un remboursement du SPF Finances suite à un paiement de « trop » perçu et lié au litige fiscal en cours ;
- une charge exceptionnelle de 71k€ consécutive à l'opération de déclassement de l'activité Repas Scolaires (2004 à 2013).

VII. Comptes annuels 2018 - Schéma complet BNB

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0867322926	P.	U.	D.	C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: LES CUISINES BRUXELLOISES

 Forme juridique: -1 Association de droit public

 Adresse: Hôtel de Ville N°: 1 Boîte:
 Code postal: 1000 Commune: Bruxelles
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
 Adresse Internet¹: http://www.

Numéro d'entreprise 0867322926

DATE 06/10/2004 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN EUROS²

approuvés par l'assemblée générale du 11/06/2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Exercice précédent du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ / ~~ne sont pas~~³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: 40 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.4.1, 6.5.1, 6.5.2, 6.7.2, 6.8, 6.13, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signature
(nom et qualité)
Nom ORRICO Y GRIMA
Qualité Directeur Général

Signature
(nom et qualité)
Nom HARICHE Faouzia
Qualité Présidente

¹ Mention facultative.
² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
³ Biffer la mention inutile.

N° 0867322926

C 2.1

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

ABID, Fatima					
Rue des Artistes	13	1020	Laeken		Belgique
Administrateur [13] (06-05-13 - xx/xx/xxxx)					

ALAMAT, Faten					
Rue du Chapeau	34	1070	Anderlecht		Belgique
Administrateur [13] (18-04-07 - xx/xx/xxxx)					

BARNSTIJN, Michel					
Rue du Mont Saint-Alban	67	1020	Laeken		Belgique
Administrateur [13] (06-05-13 - xx/xx/xxxx)					

BEOZIERE, Christian					
Avenue Bordet	122	1140	Evere		Belgique
Administrateur [13] (23-04-08 - xx/xx/xxxx)					

BOELPAEPÉ, Jean-Jacques					
Avenue Eugene Ysaye	39	1070	Anderlecht		Belgique
Administrateur [13] (06-05-13 - 19-02-18)					

CLOSE, Philippe					
Rue des Fabriques	59	1000	Bruxelles		Belgique
Administrateur [13] (04-09-17 - 19-02-18)					

DEBEUCKELAERE, Katrien					
Chaussée de Haecht	1178	1140	Evere		Belgique
Administrateur [13] (30-05-16 - xx/xx/xxxx)					

D'HONDT, Bernard					
Avenue Franklin Roosevelt	32	1050	Ixelles		Belgique
Administrateur [13] (06-05-13 - xx/xx/xxxx)					

DISLI, Halil					
Rue Tiberghien	32	1210	Saint-Josse-ten-Noode		Belgique
Administrateur [13] (06-05-13 - xx/xx/xxxx)					

DUBBOCAGE, Chantal					
Avenue de Koekelberg	14	1082	Berchem-Sainte-Agathe		Belgique
Administrateur [13] (18-04-17 - xx/xx/xxxx)					

ELECTEUR, Joelle					
Rue Leon Dopere	72	1090	Jette		Belgique
Administrateur [13] (29-05-17 - xx/xx/xxxx)					

EL KTIBI, Ahmed					
Avenue Soviesky	36	1020	Laeken		Belgique
Administrateur [13] (04-09-17 - 19-02-18)					

FRELINX, Florence					
Avenue Louise	244 bte 25	1050	Ixelles		Belgique
Administrateur [13] (19-02-18 - xx/xx/xxxx)					

GELAS, Isabelle					
Avenue Van Volxem	268	1190	Forest		Belgique
Administrateur [13] (14-10-13 - xx/xx/xxxx)					

GLINEUR, Rita					
Rue du Berceau	29	1000	Bruxelles		Belgique
Administrateur [13] (01-01-05 - 19-02-18)					

=> C 17

N°	0867322926	C 2.2
----	------------	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

N° 0867322926

C 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	0,00	0,00
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.939.736,98	1.804.725,11
Immobilisations incorporelles	6.2	21	46.252,29	61.850,57
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.893.069,69	1.742.459,54
Terrains et constructions		22	1.994,39	8.352,04
Installations, machines et outillage		23	1.387.332,85	1.196.960,68
Mobilier et matériel roulant		24	9.573,99	27.037,44
Location-financement et droits similaires.....		25		
Autres immobilisations corporelles.....		26	494.168,46	510.109,38
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0,00	
Immobilisations financières	6.4/ 6.5.1	28	415,00	415,00
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations.....		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations.....		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières.....		284/8	415,00	415,00
Actions et parts.....		284	10,00	10,00
Créances et cautionnements en numéraire.....		285/8	405,00	405,00

N° 0867322926

C 3.1

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>15.716.915,69</u>	<u>15.682.318,07</u>
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales.....		290
Autres créances.....		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	<u>326.148,52</u>	<u>176.364,68</u>
Stocks.....		30/36	<u>326.148,52</u>	<u>176.364,68</u>
Approvisionnements.....		30/31	<u>326.148,52</u>	<u>176.364,68</u>
En-cours de fabrication.....		32
Produits finis.....		33
Marchandises.....		34
Immeubles destinés à la vente.....		35
Acomptes versés.....		36
Commandes en cours d'exécution.....		37
Créances à un an au plus		40/41	<u>6.562.981,58</u>	<u>5.778.443,68</u>
Créances commerciales.....		40	<u>6.479.008,09</u>	<u>5.438.183,44</u>
Autres créances.....		41	<u>83.973,49</u>	<u>340.260,24</u>
	6.5.1/			
Placements de trésorerie	6.6	50/53
Actions propres.....		50
Autres placements.....		51/53
Valeurs disponibles		54/58	<u>8.362.120,28</u>	<u>9.592.082,54</u>
Comptes de régularisation	6.6	490/1	<u>465.665,31</u>	<u>135.427,17</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>17.656.652,67</u>	<u>17.487.043,18</u>

N°	0867322926	C 3.2
----	------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>11.167.453,28</u>	<u>10.380.586,07</u>
Capital	6.7.1	10	<u>1.300.700,00</u>	<u>1.300.700,00</u>
Capital souscrit		100	<u>1.300.700,00</u>	<u>1.300.700,00</u>
Capital non appelé ⁴		101
Primes d'émission		11
Plus-values de réévaluation		12
Réserves		13	<u>5.888.324,08</u>	<u>6.168.722,26</u>
Réserve légale		130
Réserves indisponibles		131	<u>5.888.324,08</u>	<u>6.168.722,26</u>
Pour actions propres		1310
Autres		1311	<u>5.888.324,08</u>	<u>6.168.722,26</u>
Réserves immunisées		132
Réserves disponibles		133
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	<u>3.648.775,74</u>	<u>2.487.590,19</u>
Subsides en capital		15	<u>329.653,46</u>	<u>423.573,62</u>
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>106.774,88</u>	<u>108.222,98</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	<u>106.774,88</u>	<u>108.222,98</u>
Pensions et obligations similaires		160
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162	<u>106.774,88</u>	<u>108.222,98</u>
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges	6.8	164/5	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Impôts différés		168	<u>0,00</u>

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

N°	0867322926	C 3.2
----	------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>6.382.424,51</u>	<u>6.998.234,13</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	<u>154.325,38</u>	<u>302.471,88</u>
Dettes financières		170/4	<u>142.325,38</u>	<u>302.471,88</u>
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172
Etablissements de crédit		173	<u>142.325,38</u>	<u>302.471,88</u>
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		178/9	<u>12.000,00</u>
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	<u>5.969.774,34</u>	<u>6.461.511,69</u>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	<u>160.146,50</u>	<u>154.436,03</u>
Dettes financières		43
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	<u>3.896.154,00</u>	<u>4.459.862,43</u>
Fournisseurs		440/4	<u>3.896.154,00</u>	<u>4.459.862,43</u>
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	<u>1.913.473,84</u>	<u>1.847.213,23</u>
Impôts		450/3	<u>272.192,55</u>	<u>146.385,37</u>
Rémunérations et charges sociales		454/9	<u>1.641.281,29</u>	<u>1.700.827,86</u>
Autres dettes		47/48	<u>0,00</u>
Comptes de régularisation	6.9	492/3	<u>258.324,79</u>	<u>234.250,56</u>
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>17.656.652,67</u>	<u>17.487.043,18</u>

N° 0867322926

C 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	27.266.106,19	32.184.183,19
Chiffre d'affaires.....	6.10	70	24.533.757,23	25.077.531,55
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) ... (+)/(-)		71
Production immobilisée		72
Autres produits d'exploitation.....	6.10	74	2.704.452,55	1.570.964,85
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	27.896,41	5.535.686,79
			26.464.457,64	25.979.707,59
Coût des ventes et des prestations		60/66A		
Approvisionnements et marchandises.....		60	9.161.301,90	9.593.634,51
Achats.....		600/8	9.311.085,54	9.572.437,60
Stocks: réduction (augmentation)..... (+)/(-)		609	-149.783,64	21.196,91
Services et biens divers		61	3.477.178,72	3.015.772,07
Rémunérations, charges sociales et pensions..... (+)/(-)	6.10	62	12.476.100,34	12.004.592,32
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	494.892,31	436.881,37
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales:				
dotations (reprises)..... (+)/(-)	6.10	631/4	-93.518,44	40.879,29
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)..... (+)/(-)	6.10	635/8
Autres charges d'exploitation.....	6.10	640/8	879.221,61	887.948,03
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		649
Charges d'exploitation non récurrentes.....	6.12	66A	69.281,20	0,00
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	801.648,55	6.204.475,60

N°	0867322926	C 4
----	------------	-----

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	95.201,97	97.124,09
Produits financiers récurrents		75	95.201,97	97.124,09
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	1.275,57	3.751,15
Autres produits financiers	6.11	752/9	93.926,40	93.372,94
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	16.063,15	82.877,43
Charges financières récurrentes	6.11	65	16.063,15	22.877,43
Charges des dettes		650	14.177,68	19.710,84
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651		
Autres charges financières		652/9	1.885,47	3.166,59
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	0,00	60.000,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	880.787,37	6.218.722,26
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat		67/77		
Impôts	6.13	670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	880.787,37	6.218.722,26
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	880.787,37	6.218.722,26

N° 0867322926

C 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	3.368.377,56	8.656.312,45
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter.....(+)/(-)	(9905)	880.787,37	6.218.722,26
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent.....(+)/(-)	14P	2.487.590,19	2.437.590,19
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	1.030.398,18	
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792	1.030.398,18	
Affectations aux capitaux propres	691/2	750.000,00	6.168.722,26
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale.....	6920		
aux autres réserves	6921	750.000,00	6.168.722,26
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	3.648.775,74	2.487.590,19
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants.....	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

N° 0867322926

C 6.1

ANNEXE**ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice.....	20P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	0,00
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés.....	8002	
Amortissements.....	8003	
Autres.....(+)/(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice.....	(20)	0,00	
Dont			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	0,00	
Frais de restructuration	204	

N° 0867322926

C 6.2.1

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	218.830,07
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	0,00	
Cessions et désaffectations.....	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041	0,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	218.830,07	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8121P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	218.830,07
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8071	0,00	
Repris.....	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations.....	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111	0,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	218.830,07	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	0,00	

N° 0867322926

C 6.2.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	550.925,34
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	6.750,00	
Cessions et désaffectations.....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	0,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8052	557.675,34	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	489.074,77
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8072	22.348,28	
Repris.....	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations.....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112	0,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	511.423,05	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>46.252,29</u>	

N° 0867322926

C 6.3.1

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	20.880,16
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	
Cessions et désaffectations.....	8171	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	20.880,16	
Plus-values au terme de l'exercice			
8251P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211	
Acquises de tiers	8221	
Annulées	8231	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
8321P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	12.528,11
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	6.357,65	
Repris.....	8281	
Acquis de tiers	8291	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	18.885,76	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	1.994,39	

N° 0867322926

C 6.3.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	4.106.780,50
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	622.124,46	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
		(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	4.728.904,96	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
		(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	2.909.819,82
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	431.752,29	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
		(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	3.341.572,11	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	1.387.332,85	

N° 0867322926

C 6.3.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	353.899,28
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.029,72	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
		(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	354.929,00	
Plus-values au terme de l'exercice			
8253P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
		(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
8323P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		326.861,84
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	18.493,17	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
		(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	345.355,01	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	9.573,99	

N° 0867322926

C 6.3.5

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	531.363,94
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	0,00	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	531.363,94	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	21.254,56
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	15.940,92	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	37.195,48	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	494.168,46	

N° 0867322926

C 6.3.6

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	0,00	

N°	0867322926	C 6.4.2
----	------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	
Cessions et retraits	8372	
Transferts d'une rubrique à une autre	8382	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8392	0,00	
Plus-values au terme de l'exercice.....			
8452P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8412	
Acquises de tiers	8422	
Annulées	8432	
Transférées d'une rubrique à une autre	8442	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....			
8522P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8472	
Reprises.....	8482	
Acquises de tiers	8492	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	
Transférées d'une rubrique à une autre	8512	
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8522	
Montants non appelés au terme de l'exercice			
8552P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	8542	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	
Remboursements	8592	
Réductions de valeur actées	8602	
Réductions de valeur reprises	8612	
Différences de change	8622	
Autres.....	8632	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	

N°	0867322926	C 6.4.3
----	------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	10,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre	8383 (+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8393	10,00	
Plus-values au terme de l'exercice			
8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	
Transférées d'une rubrique à une autre	8443 (+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....			
8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8473	
Reprises.....	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre	8513 (+)/(-)	
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8523	
Montants non appelés au terme de l'exercice			
8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
8543 (+)/(-)		
Montants non appelés au terme de l'exercice			
8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	10,00	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	405,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	
Remboursements	8593	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change	8623 (+)/(-)	
Autres.....	8633 (+)/(-)	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	405,00	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	

N° 0867322926

C 6.6

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé.....	8681
Actions et parts – Montant non appelé.....	8682
Métaux précieux et œuvres d'art.....	8683
Titres à revenu fixe	52
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit.....	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus.....	8686
de plus d'un mois à un an au plus.....	8687
de plus d'un an.....	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
.....490000 Charges à reporter.....	106.137,99
.....491000 Produits acquis.....	359.527,32
.....	
.....	

N° 0867322926

C 6.7.1

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	1.300.700,00
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	1.300.700,00	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
.....	
.....	
.....	
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
.....	
.....	
.....	
.....	
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Actionnaires redevables de libération			
.....	
.....	
.....	
.....	

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721
Nombre d'actions correspondantes	8722
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731
Nombre d'actions correspondantes	8732
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740
Montant du capital à souscrire	8741
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745
Montant du capital à souscrire	8746
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747
Capital autorisé non souscrit	8751

N°	0867322926	C 6.9
----	------------	-------

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	160.146,50
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	0,00
Etablissements de crédit	8841	160.146,50
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes reçus sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	160.146,50
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	142.325,38
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832
Etablissements de crédit	8842	142.325,38
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes reçus sur commandes	8892
Autres dettes	8902
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	142.325,38
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	0,00
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843	0,00
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes reçus sur commandes	8893
Autres dettes	8903
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	0,00

N°	0867322926	C 6.9
----	------------	-------

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes reçus sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	302.471,88
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962	302.471,88
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes reçus sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	302.471,88

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073	272.192,55
Dettes fiscales estimées	450	0,00
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077	1.641.281,29

N° 0867322926

C 6.9

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Charges à imputer	391,33
Produits à reporter	257.823,46
.....
.....

N° 0867322926

C 6.10

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....	
.....	
.....	
Ventilation par marché géographique			
.....	
.....	
.....	
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics			
740		862.356,00	862.356,00
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture			
9086		289	302
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein			
9087		261,9	269,8
Nombre d'heures effectivement prestées			
9088		383.079	399.597
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs			
620		9.242.759,38	8.399.114,01
Cotisations patronales d'assurances sociales			
621		2.698.663,13	2.460.754,65
Primes patronales pour assurances extralégales			
622		11.462,87	8.588,23
Autres frais de personnel			
623		523.214,96	1.136.135,43
Pensions de retraite et de survie			
624		0,00	0,00

N° 0867322926

C 6.10

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises).....(+)/(-)	635
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées.....	9110
Reprises.....	9111
Sur créances commerciales			
Actées.....	9112	47.937,34	40.879,29
Reprises.....	9113	141.455,78
Provisions pour risques et charges			
Constitutions.....	9115
Utilisations et reprises.....	9116
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation.....	640	874.144,59	885.414,09
Autres.....	641/8	5.077,02	2.533,94
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture.....	9096
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein.....	9097
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098
Frais pour l'entreprise.....	617	340.526,79	407.427,58

N° 0867322926

C 6.11

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125
Subsides en intérêts	9126
Ventilation des autres produits financiers			
.....	
.....	
.....	
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501
Intérêts portés à l'actif			
	6503
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510
Reprises	6511
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances			
	653	-3,41	0,00
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560
Utilisations et reprises	6561
Ventilation des autres charges financières			
.....	
.....	
.....	

N° 0867322926

C 6.12

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>27.896,41</u>	<u>5.535.686,79</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	<u>27.896,41</u>	<u>5.535.686,79</u>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels.....	7620
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles.....	7630
Autres produits d'exploitation non récurrents.....	764/8	<u>27.896,41</u>
Produits financiers non récurrents	(76B)
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels.....	7621
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631
Autres produits financiers non récurrents.....	769
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>69.281,20</u>	<u>60.000,00</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	<u>69.281,20</u>	<u>0,00</u>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	660
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	<u>0,00</u>
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles.....	6630
Autres charges d'exploitation non récurrentes.....	664/7	<u>69.281,20</u>
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690
Charges financières non récurrentes	(66B)	<u>0,00</u>	<u>60.000,00</u>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	<u>0,00</u>
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières.....	6631
Autres charges financières non récurrentes	668
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691

N° 0867322926

C 6.14

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

L'entité a donné des cautions vis-à-vis de la BNP Paribas Fortis pour un montant de 1.212.688,05 EUR

De entiteit heeft waarborgen verleend tegenover BNP Paribas Fortis voor een bedrag van 1.212.688,05

Ethias AAM devient EthiasCo, ce changement de statut attribue à LCB/DBK 17 parts de 8.602,9 EUR

Cette participation existe tant que l'association est membre coopérateur.

Exercice
0,00
0,00
0,00
0,00

=> C 18

N° 0867322926

C 6.15

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253
Participations.....	9263
Créances subordonnées.....	9273
Autres créances	9283
Créances	9293
A plus d'un an.....	9303
A un an au plus	9313
Dettes	9353
A plus d'un an	9363
A un an au plus	9373
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393
Autres engagements financiers significatifs	9403
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252
Participations.....	9262
Créances subordonnées.....	9272
Autres créances	9282
Créances	9292
A plus d'un an.....	9302
A un an au plus	9312
Dettes	9352
A plus d'un an	9362
A un an au plus	9372

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant - 0 EUR / Nihil - 0 EUR

étant entendu qu'en l'absence de critères juridiques permettant un inventaire des transactions avec des parties liées en dehors des conditions normales du marché, aucune information n'a pu être incluse

	Exercice
.....	0,00
.....	0,00
.....	0,00
.....

N° 0867322926

C 6.16

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées 9500
 Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur 9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur 9502
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable
 Aux administrateurs et gérants 9503
 Aux anciens administrateurs et anciens gérants 9504

Codes	Exercice
9500
9501
9502
9503
9504

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s) 9505
 6.500,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)
 Autres missions d'attestation 95061
 Missions de conseils fiscaux 95062
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale 95063
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)
 Autres missions d'attestation 95081
 Missions de conseils fiscaux 95082
 Autres missions extérieures à la mission révisoriale 95083

Codes	Exercice
9505 6.500,00
95061
95062
95063
95081
95082
95083

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

.....

N°	0867322926	C 6.19
----	------------	--------

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

La dernière modification des règles d'évaluation a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 13 février 2017.

Ainsi, en vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Dans le contexte de la politique d'investissements prévue pour 2017, et en tenant compte de l'expérience de la durée de vie réelle de nos investissements précédemment réalisés, il nous a paru opportun de revoir et nuancer le rythme d'amortissement de certains types d'immobilisations incorporelles et corporelles, à savoir :

Compte: 215100 Type d'investissement: Logiciel propre Taux d'amortissement actuel: 20% Durée d'utilité actuelle (en année): 5 Taux d'amortissement proposé: 25% Durée d'utilité proposée (en année): 4

Actuellement, il s'agit principalement des investissements réalisés dans le cadre de Datameal (ERP gérant les commandes et la production à l'origine pour le secteur de la santé) et de RESCO (logiciel lié à la gestion des encaissements des repas scolaires). Pour ce type d'investissements, nous estimons que vu le rythme plus soutenu des adaptations informatiques à venir, il est plus raisonnable d'envisager une durée de 4 ans plutôt que 5 ans.

Compte: 221000 Type d'investissement: Construction Taux d'amortissement actuel: 5% Durée d'utilité actuelle (en année): 20 Taux d'amortissement proposé: 10% ou 5% ou 4% Durée d'utilité proposée (en année): 10 ou 20 ou 25

Par construction, il faut entendre tout ce qui peut être directement lié à l'infrastructure des bâtiments.

Pour ce qui concerne les aménagements des bâtiments existants (installations de cloisons par ex), la durée peut être ramenée à 10 ans ; pour ce qui est des constructions lourdes (installation d'une cabine haute tension telle qu'envisagée pour le site de Brugmann par ex), une durée de vie de 25 ans nous paraît justifiée ; pour l'adaptation d'un bâtiment existant avec des installations de type 'technique spéciale' tel que prévue pour Haren, une durée de vie de 20 ans peut être maintenue.

Compte: 230050 Type d'investissement: Installations techniques et machines/subsidiées Taux d'amortissement actuel: 10% Durée d'utilité actuelle (en année): 10 Taux d'amortissement proposé: 10% ou 14,3% Durée d'utilité proposée (en année): 10 ou 7

Pour ce type d'investissements, l'adaptation de la durée de vie estimée résulte du fait de la technique/ puissance utilisée et de l'intensité d'utilisation des installations et machines.

Pour les chariots de transport de repas : avec les chariots de type 'technique embarquée', le système technique étant intégré dans le chariot lui-même, vu les déplacements intensifs quotidiens des chariots, une durée prévue pour 10 ans il y a quelques années ne correspond plus à la réalité et 7 ans est plus réaliste ; pour les chariots avec borne, on peut envisager une durée de 7 ans également pour les chariots mais 10 ans pour les bornes.

Pour les bandes de portionnement : une bande de portionnement telle que prévue pour le site de Saint-Pierre (d'une valeur de l'ordre de 12.000€) a une durée de vie de 10 ans.

Pour les systèmes de lavage : un tunnel de lavage tel que prévu pour le site de Brugmann (d'une valeur de quelques 100.000€) a une durée de vie de 10 ans mais les autres types de lave-vaisselle (20.000€/30.000€) ont raisonnablement une durée de vie de 7 ans.

Pour les fours : les fours de remise à température (four de régénération) tels que par ex ceux utilisés pour la liaison froide ont une durée de vie plus proche de 7 ans, alors que les fours de cuisson/combi ont une durée de vie de 10 ans.

=> C 18

N° 0867322926

C 10

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein.....	1001	221,2	149,7	71,5
Temps partiel.....	1002	67,7	31,0	36,7
Total en équivalents temps plein (ETP).....	1003	261,9	168,3	93,6

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein.....	1011	325.675	222.543	103.133
Temps partiel.....	1012	57.404	26.065	31.339
Total.....	1013	383.079	248.607	134.472

Frais de personnel

Temps plein.....	1021	10.836.236,14	7.311.592,04	3.524.644,11
Temps partiel.....	1022	1.639.864,20	712.748,09	927.116,11
Total.....	1023	12.476.100,34	8.024.340,12	4.451.760,22

Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033	325.900,00	213.638,00	112.262,00
---	------	------------	------------	------------

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP.....	1003	265,5	172,1	93,4
Nombre d'heures effectivement prestées.....	1013	384.102	250.223	133.879
Frais de personnel.....	1023	12.004.592,32	76.040.081,32	4.400.511,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033	281.459,00	184.969,00	96.490,00

N° 0867322926

C 10

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	214	73	256,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	188	35	213,8
Contrat à durée déterminée	111	23	38	40,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	3		3,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	148	34	167,4
de niveau primaire	1200	31	21	41,1
de niveau secondaire	1201	102	13	111,3
de niveau supérieur non universitaire	1202	13	0	13,0
de niveau universitaire	1203	2	0	2,0
Femmes	121	66	39	89,4
de niveau primaire	1210	9	8	12,8
de niveau secondaire	1211	41	30	59,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	14	1	14,8
de niveau universitaire	1213	2	0	2,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	47	11	55,6
Ouvriers	132	167	61	200,6
Autres	133		1	0,6

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

N° 0867322926

C 10

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée.....
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....
 Contrat de remplacement.....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	89	54	111,0
210	10		10,0
211	78	54	100,0
212			
213	1		1,0

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice.....

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée.....
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....
 Contrat de remplacement.....

Par motif de fin de contrat

Pension
 Chômage avec complément d'entreprise
 Licenciement
 Autre motif.....

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants.....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	96	62	122,9
310	29	5	33,0
311	65	57	87,9
312			
313	2		2,0
340	7	4	10,2
341			
342	6	1	6,4
343	83	57	106,3
350			

N° 0867322926

C 10

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	5811
Nombre d'heures de formation suivies	5802	5812
Coût net pour l'entreprise	5803	5813
dont coût brut directement lié aux formations.....	58031	58131
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs.....	58032	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) ..	58033	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour l'entreprise	5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	132	5851	66
Nombre d'heures de formation suivies	5842	3.960	5852	1.980
Coût net pour l'entreprise	5843	38.457,00	5853	19.225,00

N°	0867322926	C 17
----	------------	------

Administrateurs et gérants (suite de la page C 2.1)

HARICHE, Faouzia					
Rue Masui	86	1000	Bruxelles		Belgique
Administrateur [13] (23-04-08 - xx/xx/xxxx)					

HOORENS, Jose					
Stroombeeksesteenweg	153	1800	Vilvoorde		Belgique
Administrateur [13] (01-01-05 - xx/xx/xxxx)					

HOUBA, Delphine					
Quai du Chantier	7	bte 3	1000	Bruxelles	Belgique
Administrateur [13] (19-02-18 - xx/xx/xxxx)					

LOBJOIS, Morgane					
Avenue Emile de Beco	56	bte 60	1050	Ixelles	Belgique
Administrateur [13] (15-11-15 - 19-02-18)					

MAMPAKA MANKAMBA, Bertin					
Rue Neerleest	20	1020	Laeken		Belgique
Administrateur [13] (06-05-13 - xx/xx/xxxx)					

MATERNE, Christian					
Rue Steppe	39	1090	Jette		Belgique
Administrateur [13] (18-04-17 - xx/xx/xxxx)					

MIROIR, Fabienne					
Avenue des Immortelles	1	1070	Anderlecht		Belgique
Administrateur [13] (23-06-14 - xx/xx/xxxx)					

PERAITA, Pascale					
Rue de Pascale	44	1000	Bruxelles		Belgique
Administrateur [13] (06-05-13 - 19-02-18)					

POURTOIS, Christophe					
Rue Leopold I	19	1020	Laeken		Belgique
Administrateur [13] (06-05-13 - 19-02-18)					

RIES, Frederique					
Avenue Louise	478	1000	Bruxelles		Belgique
Administrateur [13] (19-02-18 - xx/xx/xxxx)					

ULUSOY, Mustafa					
Avenue Marius Renard	27	bte A	1070	Anderlecht	Belgique
Administrateur [13] (19-02-18 - xx/xx/xxxx)					

WAUCQUEZ, Frederic					
Square Ambiorix	23	bte 93	1000	Bruxelles	Belgique
Administrateur [13] (06-05-13 - xx/xx/xxxx)					

AWADA, Ahmad					
Kerkstraat	40	1742	Sint-Katherina-Lombeek		Belgique
Administrateur [13] (12-11-18 - xx/xx/xxxx)					

TENOUTASSE, Sylvie					
Avenue de Haveskercke	28	1190	Forest		Belgique
Administrateur [13] (12-11-18 - xx/xx/xxxx)					

WILLAME, Elise					
Avenue Jean Van Haelen	26	1160	Auderghem		Belgique
Administrateur [13] (12-11-18 - xx/xx/xxxx)					

<u>GROUPE AUDIT BELGIUM SPRL (0434720148)</u>					
Avenue du Bourgemestre E. Demunter	5	bte 10	1090	Jette	Belgique
Commissaire [61] (29-05-17 - 01-06-20)					

N°	0867322926	C 18
----	------------	------

Administrateurs et gérants (suite de la page C 17)

» CLAEYS, Werner, Réviseur d'entreprise

Avenue du Bourgemestre E. Demunter 5 bte 10 1090 Jette Belgique

Ventilation des autres droits et engagements hors bilan (suite de la page C 6.14)

Il n'y a pas eu de transaction de trésorerie pour l'acquisition de ces parts.	0,00
De par leur nature, le réviseur indique que ces parts sont hors bilan	0,00

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page C 6.19)

Pour les installations frigorifiques : les investissements liés à la création de groupes de froid ou chambres froide ont une durée de vie de 10 ans ; quant aux armoires frigorifiques et congélateurs, ils ont une durée de vie plus proche de 7 ans.

Pour les chaudières : ce type d'investissement prévu pour le bâtiment de Haren a une durée de vie de 10 ans.

Pour les scelleuses : selon la technologie, la durée de vie estimée est de 7 ans (type Rescaset) ou 10 ans (type Mecapack)

Pour les systèmes d'étiquetage et d'impression : ce type de machine a une durée de vie estimée de 7 ans.

Comptes: 232000/232050 Type d'investissement: Outillage/subsidié Taux d'amortissement actuel: 20% Durée d'utilité actuelle (en année): 5 Taux d'amortissement proposé: 20% ou 33,3% Durée d'utilité proposée (en année): 5 ou 3

Pour les mixers/broyeurs: les mixers professionnels à haute puissance utilisés avec les douches peuvent tenir 5 ans mais les mixers de type 'portatif' ont une durée de vie qui se rapproche davantage de 3 ans.

Pour les balances : selon leur utilisation et type, elles pourront avoir une durée de vie de 3 à 5 ans.

Pour les trancheuses : la durée de vie estimée est de 5 ans quel que soit le type (manuel, semi manuel, automatique).

Pour les nettoyeurs vapeur : ils ont une durée de vie estimée à 5 ans.

Il est à noter que les règles d'évaluation actuelles prévoient que pour les biens d'une valeur individuelle de moins de 250€ HTVA il y a une prise en charges complète immédiate.

Parallèlement, dans le cadre de la participation à l'unité TVA, le précédent réviseur d'entreprise nous avait recommandé de prendre immédiatement en charge les biens d'une valeur individuelle de max. 1.000€ HTVA. Dans la pratique, il s'agit d'achat de matériels de type téléphonie mobile, matériel informatique (achat d'écrans, claviers, tours pour PC fixes, de PC portables, matériel de projection), électroménager (machine à café, mixer, etc.), matériel lié à la production (étiquetteuse par ex) ou au transport (bacs sur roue, chariot à échelle), pièces de rechange pour matériel acquis (ex pour les installations en liaison froide dans les écoles).

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge .

N° 0867322926

C 19

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page C 18)

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode Fifo,

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient

4. Passif

Dettes:

Le passif comporte des dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt faible.

5. Autres

Lors de la clôture des comptes 2017, notre réviseur (Groupe Audit Belgium) nous a signalé ne pas approuver, les provisions constituées depuis plusieurs années (sous le contrôle des réviseurs successifs précédents) en vue d'aménagements futurs, nécessaires pour assurer les services de l'Association, qui ne peuvent plus être considérées comme telles. Il s'agissait d'une démarche en "bon père de famille" afin de ne pas impacter les années futures.

De par la nature des montants provisionnés, nos réviseurs ont recommandé que ces provisions soient réaffectées en réserves, avec l'approbation du Conseil d'Administration. Cette réaffectation de compte à compte au Bilan ne peut se faire que par une écriture comptable qui passe par les comptes de résultats, ce qui dès lors augmente le bénéfice de l'exercice. (Approbation du CA du 16/04/2018). Il en ira dès lors ainsi pour la gestion future des réserves.

6. Les activités des repas scolaires

La législation prévoit qu'une créance ou une dette vis-à-vis d'une personne physique ouverte depuis plus de 10 ans doit être considérée comme irrécouvrable et donc être prise en charge ou en produit. Le Conseil d'Administration prend la décision pour la facturation des repas scolaires, à destination des parents, compte tenu de la nature de l'activité, de réduire ce délai à 5 ans. Toutefois, cette mesure n'empêchera pas les Cuisines Bruxelloises de poursuivre ses démarches de recouvrement de la créance prise en charge.

La mise en application de cette règle commence pour les comptes 2018 (Approbation du CA du 20/05/2019)

VIII. Rapport Commissaire aux comptes



« LES CUISINES BRUXELLOISES » ASSOCIATION DE DROIT PUBLIC

**Rapport du commissaire pour
l'exercice clos le 31 décembre 2018
adressé à l'assemblée générale**

BRUXELLES
Avenue du Bourgmestre Etienne Demunter 5/10
B-1090 Jette

ANTWERPEN
Uitbreidingstraat 42-46
B-2600 Berchem

NIVELLES
Rue du Bosquet 8
B-1400 Nivelles



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE « LES CUISINES BRUXELLOISES » ASSOCIATION DE DROIT PUBLIC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de « **LES CUISINES BRUXELLOISES** » ASSOCIATION DE DROIT PUBLIC (l'association), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de « **LES CUISINES BRUXELLOISES** » ASSOCIATION DE DROIT PUBLIC durant 2 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 17,656,652.67 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 880,787.37 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 et au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime



nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes



annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des Sociétés et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés.
- La répartition des résultats proposée à l'AG est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Jette, 5 juin 2019

« GROUPE AUDIT BELGIUM » SPRL

Commissaire

Représenté par Werner CLAEYS

Réviser d'entreprises